

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an **deux mil vingt-quatre, le premier mars**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **ROCHFORD DU GARD**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Rémy BACHEVALIER**.

Étaient présents : M. Rémy BACHEVALIER, Mme Josiane MANYA, M. Jean-Louis PELLET, Mme Claudine LACOUR, Mme Florence HERTEL, M. Alain BERTRAND, M. Sylvain GRIGNON, M. Yohann BLONDEAU, Mme Marilyn KRIZ-BELLON, M. Michel RENAUDIN, M. Patrick SANDEVOIR, Mme Véronique BOISSY, Mme Muriel LAMBERT, M. José ALVES DE SOUSA, Mme France TIRARD, Mme Séverine ROCHAS, M. Jean-Marc ROMAN, Mme Cécile MALLAH, Mme Amandine CAMROUX, M. Camille CATHALA, M. Rafik BOURAS, Mme Céline ALCALDE, M. Julien PAUDOIE, Mme Nadine AURAY.

Étaient absents excusés : M. Jean-Philippe ZERBATO, Mme Valérie DIBON, M. Van Son MUONGHANE, Mme Cécilia BERNARD, Mme Nathalie BOBEE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Jean-Philippe ZERBATO en faveur de M. Sylvain GRIGNON, Mme Valérie DIBON en faveur de Mme Josiane MANYA, M. Van Son MUONGHANE en faveur de Mme Florence HERTEL, Mme Cécilia BERNARD en faveur de Mme Claudine LACOUR.

Secrétaire : Mme Nadine AURAY.

Monsieur le Maire :

Chers collègues, chers administrés, je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil Municipal. Je veux aussi remercier la presse de sa présence.

Le Conseil Municipal de ce soir est l'un des grands moments de ce début d'année avec le rapport d'orientation budgétaire 2024. Il vous sera présenté d'ici quelques minutes par ma collègue, Florence HERTEL, adjointe aux finances.

Avant toute chose, comme d'habitude je vous demande de veiller :

- à ce que votre micro soit bien allumé lors de vos prises de paroles
- à parler le plus proche possible du micro
- et à ne pas oublier de l'éteindre lorsque vous avez terminé.

Comme vous le savez, les propos de ce conseil sont retranscrits et le respect de ces quelques règles permet de faciliter le travail.

Avant d'entrer dans le détail de notre séance, je veux vous entretenir de certains sujets.

Ces dernières semaines, les équilibres ont évolué au sein de cette assemblée. A deux ans des élections municipales il me semble primordial de faire un rappel à l'ensemble des membres. En ces temps où les tensions peuvent parfois être vives, je vous exhorte tous et toutes à faire preuve de bienséance et de respect dans nos échanges dans l'enceinte du conseil municipal, par mail ou sur les réseaux sociaux.

Nous pouvons avoir des opinions divergentes. Certes. Et nous en avons d'ailleurs. Mais nous devons garder en tête que nous travaillons tous dans l'intérêt de notre collectivité et de ses habitants. Enfin, de notre côté....

Or, certains comportements récents ne vont pas dans ce sens. Je le déplore et je les condamne fermement ! D'autant plus quand ces agissements portent atteinte à l'honneur d'un élu local avec des accusations mensongères ! Ou encore pire lorsqu'ils sont dirigés vers des agents de la collectivité, qui plus est dans le cadre de leurs fonctions et sur leur lieu de travail. Mercredi, au restaurant municipal, deux agents de la collectivité ont été pris à partie et destinataires, malgré eux des propos virulents et outrageants de la part du conjoint d'une élue. Je déplore la petitesse de cette action ! C'est inadmissible ! C'est une honte ! Des poursuites judiciaires sont engagées.

D'ici quelques semaines je demanderai aussi une évolution du règlement pour que cela ne se reproduise plus. Pour votre information ces deux fonctionnelles. Demande que j'aie bien sûr acceptée.

Après cette triste affaire, je tiens aussi à mettre en lumière et à appeler à la vigilance sur la sincérité et le fondement des propos tenus par certains élus. Permettez-moi ainsi de revenir quelques instants sur le conseil municipal du 19 décembre. Malgré les simagrées, la comédie et le grand cinéma d'une partie de notre opposition à propos de soi-disant délibérations entachées d'illégalité et de la pression faite auprès des élus de la majorité, je vous annonce que selon la préfecture la totalité des délibérations votées à la majorité ... (je le rappelle) ...sont légales ! Je le répète : tout est légal ! La préfecture et son contrôle de légalité ne nous ont fait aucune remarque. Ce qu'ils font sans problème au moindre doute ! Nous étions dans notre droit ! Et, on nous a martelé le contraire ! J'appelle donc les administrés à la vigilance sur les accusations que formulent parfois nos opposants. Elles reposent bien souvent sur de la désinformation ! Les rochefortais méritent mieux que la manipulation ! Or malheureusement, elle est bien trop souvent utilisée.

Nous travaillons en étroite collaboration avec des services compétents, ceux de la commune, des juristes et des avocats. Je rassure donc mon élue d'opposition ... Madame... notre avocate est compétente ! Cette vigilance doit être accrue ! Il n'y a qu'à voir le pseudo bilan de mi-mandat du groupe d'opposition, paru dans la presse récemment. Il est chargé d'inepties. Ils font fi de tous les facteurs externes à la commune, des 12 grands projets que nous avons initiés, des règles d'urbanisme en vigueur ou bien de la loi.

Une méconnaissance étonnante compte tenu de leur expérience d'élus ! Ou peut-être est-ce le manque d'implication dans la vie de la commune ? Ou bien une perception de la réalité amoindrie à cause de leur éloignement géographique ? Et oui, il est difficile de réellement savoir ce qui se passe à Rochefort du Gard, sans y vivre.

Ils veulent redynamiser les associations ? Ils ne les connaissent même pas. Alors c'est sûr que sans venir à leurs événements c'est facile de critiquer leur dynamisme. Mais moi je suis fier du tissu associatif rochefortais ! Et avec mon équipe nous les soutenons.

Ils se disent inquiets pour nos finances, ce sont les seuls ! Madame Hertel exposera, encore une fois, les bases des finances publiques et leur démontrera la bonne gestion financière de la commune d'ici quelques minutes. Oui notre gestion est saine et transparente !

Ensuite, malgré ce qu'ils disent, nous sommes bien au fait des dossiers brûlants, notamment :

- La fibre
- La collecte des déchets.

En ce qui concerne la fibre, Orange et ses prestataires semblent de nouveau se préoccuper de notre commune. En ce début d'année, de nombreux camions et ouvriers ont été vu raccordant certaines artères. Les choses avancent ! Mais ce n'est pas pour cela que nous lâcherons. Je poursuis mon plaidoyer auprès des différentes instances pour que les raccordements des rochefortais soient prioritaires. D'ailleurs, si certains élus d'opposition étaient réellement intéressés par cette problématique, ils pourraient également m'appuyer dans mes démarches auprès du Grand Avignon et peut être même plus haut. Malgré les remaniements ministériels et les changements de préfets ; un accord national devrait être pris dans les prochaines semaines sur la fibre. Je reviendrai vers vous dès que cela sera fait. Je m'y engage !

Je le ferai de la même manière que pour la collecte des déchets.

En effet, tous les rochefortais et rochefortaises ont récemment reçu un courrier pour rendre compte de nos actions. Les dysfonctionnements de la collecte des déchets semblent lentement se résorber. Mais le résultat est loin d'être satisfaisant :

- Trop d'impasses sont oubliées,
- Il n'y a pas assez de ramassage de la poubelle verte
- Et de nombreuses tournées de rattrapages sont encore à faire

Avec mon équipe et mes services sommes toujours mobilisés pour palier à cette situation, le temps qu'une sortie de crise soit trouvée avec éco-déchets. Un courrier co-signé par les maires du territoire et des élus du SMICTOM est en cours à éco-déchets. Le service n'étant pas rendu, j'ai également demandé un dégrèvement d'un pourcentage de la TEOM au SMICTOM et au Grand Avignon. Les lois en vigueur ne le permettent pas à ce jour, cela a été confirmé par le préfet. Mais notre mobilisation ne cessera pas avant le retour d'un service de qualité.

Nous aurons l'occasion d'aborder ces thématiques avec les rochefortais dans les prochaines semaines. En effet, avec mon équipe, nous ferons 3 réunions publiques de mi-mandat. Le 7 mars au Castelas, le 21 à la salle Maurice Lacarière et le 23 mars à la salle Jean Galia. Nous serons présents pour répondre à vos questions sur les trois années écoulées. J'en suis ravi ! Venir à la rencontre des administrés est le cœur même de la politique locale.

Passons maintenant à notre agenda :

- Du 15 au 21 mars, le Clos des arts accueillera sa première exposition de l'année intitulée Afrique et Asie
- Le samedi 16 à la salle Jean Galia, l'école Pie 12 organise l'évènement « Vide ta Chambre ».
- Le prochain conseil municipal sera quant à lui le 9 avril, nous y voterons le budget annuel.

Nadine AURAY :

Si vous me le permettez Monsieur le Maire, après votre discours d'introduction, je souhaiterais pour ma part que nous honorions la République et ses institutions en rendant hommage à un grand homme qui à mon avis a fait avancer l'image de la France à travers le monde et c'est Monsieur Robert BADINTER. Je souhaiterais également qu'on rende un hommage affirmé à un autre défenseur de la liberté qui a laissé sa vie, je voudrais parler de Monsieur NAVALNY, j'aimerais qu'on ait une minute de silence pour ces deux personnes.

Monsieur le Maire :

J'accepte bien volontiers.

Une minute de silence est respectée.

Julien PAUDOIE :

On va être très bref. Heureusement qu'on vient de rendre hommage à deux personnes c'est important pour la démocratie aussi bien en France que dans le monde, donc c'est très bien que vous puissiez me donner la parole, on est en démocratie. Vous venez de faire un propos introductif très intéressant, je pense que c'est le propos introductif d'un candidat et non plus d'un Maire, d'un candidat aux élections municipales pour les prochaines échéances qui arriveront en 2026. Nous avons le temps de penser à ça, Rochefort du Gard, en tout cas la commune, les agents doivent servir non pas vos intérêts ceux de la majorité municipale mais les intérêts des Rochefortais. Vous avez souhaité faire un discours de candidat et sur l'ensemble des propos, on pourrait revenir sur l'ensemble des dossiers que vous avez évoqués et l'ensemble des sujets et en particulier celui autour des réseaux sociaux aussi. Je voulais juste que vous assumiez votre position de candidat aux élections municipales en tenant ce genre de propos ce soir puisque vous avez du mal à assumer le fait d'avoir une opposition aujourd'hui. Votre opposition elle existe. Votre opposition est constructive sur certains points ; sur d'autres elle est dans l'opposition, c'est normal, si nous ne sommes pas d'accord sur l'ensemble de vos projets et c'est ainsi et c'est pour ça qu'il y a eu plusieurs listes aux élections municipales. Il y a eu une liste portée par Madame AURAY, une liste portée par moi-même et la vôtre. Nous avons débattu de programmes, débattu de projets et ici nous débattons des différentes opinions que nous pouvons avoir sur les projets que vous portez. Ce que je ne peux pas cautionner, c'est que vous accusiez l'ensemble des oppositions sur des propos qui peuvent être tenus sur les réseaux sociaux, moi je voudrais aussi que vous assumiez que certains de vos soutiens sont aussi très très bien informés pour avoir une perception de certains détails qui sont mis sur les réseaux sociaux, qui essayent de bâillonner l'opposition au quotidien sur les réseaux sociaux. Quand on a du mal à parler lors des Conseils municipaux, on s'exprime en général sur Facebook et par des communiqués mais pas sous de fausses identités, c'est un choix, c'est ainsi mais je pense que les Rochefortaises, les Rochefortais méritent mieux.

Monsieur le Maire :

Vous reprenez mes propos, c'est bien.

Julien PAUDOIE :

Les Rochefortaises et les Rochefortais méritent qu'on s'intéresse à eux, vous avez parlé de la fibre, vous en avez mis du temps à vous y intéresser

Monsieur le Maire :

Dès le départ je m'y suis intéressé, vous êtes dans le déni là encore, vous manipulez les gens. On continue, allez ! finissez vite parce que le Conseil v

Julien PAUDOIE :

On est là, on a souhaité être élus donc on est là pour siéger et le temps que ça durera, ça durera !

Monsieur le Maire :

Oui mais là je vous ai donné la parole pour un bref moment donc ...

Julien PAUDOIE :

Sur le SMICTOM parlons-en ! il a fallu quand même que l'ensemble des Rochefortaises et des Rochefortais se mobilisent eux, sur les réseaux sociaux, pour que la Mairie se saisisse de ce sujet

Monsieur le Maire :

Pas du tout ! vous êtes encore dans le déni ! je me suis déjà exprimé là-dessus....

Julien PAUDOIE :

On fait un débat si vous voulez, Monsieur le Maire au lieu de faire des réunions publiques on fait un grand débat tous les deux et on met les vérités et les contre-vérités ...

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas le lieu...

Julien PAUDOIE :

On peut voir l'ensemble des autres dossiers mais on reviendra sur l'ensemble des délibérations qui viendront mais voilà... c'était le propos introductif qu'on souhaitait

Monsieur le Maire :

Tout ce que j'ai dit je le maintiens. Pour ma candidature c'est un peu prématuré, il reste encore 2 ans de travail à faire (discussions inaudibles). On va s'arrêter là et on va passer maintenant aux délibérations. Je ne suis pas stressé ce soir, je suis en pleine forme, je vous le dis ! Vous m'avez motivé !

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-006 : Affaires Générales - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 Janvier 2024.

Après avoir fait l'appel de chaque nom, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne le secrétaire de séance.

Le Conseil municipal ouï son rapporteur et après avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Désigne Madame Nadine AURAY secrétaire de séance,

Adopte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 Janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

28 VOTANTS

28 POUR : Rémy BACHEVALIER, Josiane MANYA, Jean-Louis PELLET, Claudine LACOUR, Florence HERTEL, Alain BERTRAND, Sylvain GRIGNON, Yohann BLONDEAU, Marilyne KRIZ-BELLON, Michel RENAUDIN, Patrick SANDEVOIR, Véronique BOISSY, Muriel LAMBERT, José ALVES de SOUSA, France TIRARD, Jean-Philippe ZERBATO, Valérie DIBON, Séverine ROCHAS, Van Son MUONGHANE, Jean-Marc ROMAN, Cécile MALLAH, Amandine CAMROUX, Cécilia BERNARD, Camille CATHALA, Rafik BOURAS, Céline ALCALDE, Julien PAUDOIE, Nadine AURAY.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Discussions :

Pas d'observations particulières.

Conseil municipal du 1^{er} Mars 2024
INFORMATION

Compte rendu des décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- **Vu** la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- **Vu** la délibération en date du 24 Septembre 2020 portant délégation du Conseil municipal en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Compte rendu fait :

PREND ACTE des décisions municipales suivantes :

1. Décision N° MA-DEC-2024-005 du 19 janvier 2024
OBJET : Création de la régie de recettes « Produits Divers ».
2. Décision N° MA-DEC-2024-006 du 24 janvier 2024
OBJET : Mise à disposition de la salle spécialisée auprès de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon.
3. Décision N° MA-DEC-2024-007 du 29 janvier 2024
OBJET : Dossier Assignation en référé préventif Société Française des Habitations Economiques SFHE/Commune de Rochefort du Gard : désignation d'un avocat.
4. Décision N° MA-DEC-2024-008 du 30 janvier 2024
OBJET : Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la RD976 – RX INGENIERIE –RÉSILIATION.
5. Décision N° MA-DEC-2024-009 du 08 février 2024
OBJET : TA de Nîmes (Dossier 2400433-3) : Madame Véronique BOISSY contre Commune de Rochefort du Gard : Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat.
6. Décision N° MA-DEC-2024-010 du 13 février 2024
OBJET : Contrat d'entretien pour porte automatique, portails et portillons : ACAF – Avenant n°1.
7. Décision N° MA-DEC-2024-011 du 13 février 2024
OBJET : Achat et livraison de produits d'entretien – COLDIS SAS – avenant n°1 : rajout de produits au BPU.
8. Décision N° MA-DEC-2024-012 du 13 février 2024
OBJET : Dossier recours de M. BEN AMAR Akram contre l'arrêté de refus du Permis de Construire modificatif n° PC3021721R0021M03/Commune de Rochefort du Gard : désignation d'un avocat.
9. Décision N° MA-DEC-2024-013 du 13 février 2024
OBJET : CAA de TOULOUSE (Dossier 24000233) : M. BOYARD Christophe et autres C/ Commune de Rochefort du Gard : Désignation d'un avocat.
10. Décision N° MA-DEC-2024-014 du 15 février 2024
OBJET : Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la RD976 – RX INGENIERIE.
11. Décision N° MA-DEC-2024-014 du 15 février 2024
OBJET : Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la RD976 – RX INGENIERIE.
12. Décision N° MA-DEC-2024-015 du 15 février 2024
OBJET : Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la toiture de l'église Saint Bardulphe – LAZAR JANKOV.

Discussions :

Pas d'observation particulières.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-008 : Finances - Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2024.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 06 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyses rétrospectives).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 08 Août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Le décret n°2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu, aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire est venu modifier l'article D.2312 du code général des

collectivités territoriales. Il précise le contenu du rapport et liste les informations qui doivent être prises en compte.

Dorénavant, c'est sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette que va s'organiser le débat. C'est l'occasion d'informer les conseillers municipaux de l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux, des changements conjoncturels et structurels qui influent sur nos capacités de financement et exposer les perspectives tant en termes de fonctionnement que d'investissement.

Avec les éléments du ROB, l'Assemblée doit pouvoir appréhender le contexte dans lequel s'inscrira le budget primitif, la situation financière de la commune et les principales évolutions attendues pour l'exercice à venir.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas qu'un document interne. Il est transmis à Monsieur le Préfet du Gard et dans le délai de quinze jours à compter de son examen à Monsieur le Président du Grand Avignon. Il sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et à l'annexe de la Mairie à la Bégude.

Le budget primitif 2024 sera examiné en détail lors de la prochaine séance. Il devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant les contraintes liées à un contexte économique difficile, aux dispositions définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2024 et aux orientations présentées.

Le Conseil municipal ouï son rapporteur et après avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2312-1 et D.2312 modifiés,

Vu la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, notamment l'article 107,

Vu le décret n°2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 20 Février 2024,

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 à la suite de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire,

Précise que le Rapport d'Orientation Budgétaire sera transmis sous quinze jours à compter de son examen par l'Assemblée délibérante à Monsieur le Préfet du Gard, Monsieur le Président du Grand Avignon et mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et à l'annexe de la Mairie à la Bégude,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

Arrivée de Nathalie BOBEE.

Prends acte à l'unanimité de la tenue du débat d'Orientation Budgétaire 2024.

29 VOTANTS

29 POUR : Rémy BACHEVALIER, Josiane MANYA, Jean-Louis PELLET, Claudine LACOUR, Florence HERTEL, Alain BERTRAND, Sylvain GRIGNON, Yohann BLONDEAU, Marilynne KRIZ-BELLON, Michel RENAUDIN, Patrick SANDEVOIR, Véronique BOISSY, Muriel LAMBERT, José ALVES de SOUSA, France TIRARD, Jean-Philippe ZERBATO, Valérie DIBON, Séverine ROCHAS, Van Son MUONGHANE, Jean-Marc ROMAN, Cécile MALLAH, Amandine CAMROUX, Cécilia BERNARD, Camille CATHALA, Nathalie BOBEE, Rafik BOURAS, Céline ALCALDE, Julien PAUDOIE, Nadine AURAY.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Discussions :

Monsieur le Maire :

Cette délibération a toute son importance dans la vie d'une commune. Elle permet de faire une rétrospective de l'année passée pour faire la prospective de l'année 2024. Je suis heureux de vous annoncer une bonne nouvelle, certains seront enchantés et elle enchantera nos administrés. Après une analyse approfondie de nos finances et une gestion responsable des ressources, je suis fier et très fier de vous annoncer que nous sommes en mesure de baisser les taux communaux et les taux d'imposition de 3% en 2024.

Les taux des 3 taxes : Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette décision reflète notre engagement envers le bien-être des Rochefortais ainsi que notre volonté de favoriser un environnement économique favorable à la croissance et au développement social, local pardon ! Nous avons travaillé avec diligence pour économiser nos dépenses tout en maintenant un niveau de service de qualité pour nos administrés et pour cela je veux féliciter l'ensemble des services financiers, sa responsable Sylvie JARNY et également son Adjointe Florence HERTEL. Chère Collègue, je vous laisse la parole pour nous présenter ce ROB.

Florence HERTEL :

Merci Monsieur le Maire. Effectivement je vais, si vous le permettez, préalablement, en général cela intervient plutôt en fin de propos, mais là je pense que comme vous l'avez fait, adressés au service des finances, aux services de façon générale parce que l'exercice, dont je ne suis que le porte-voix est un travail concerté, avec effectivement un remerciement appuyé et plus particulièrement à Mme JARNY avec qui j'ai beaucoup de plaisir à collaborer. Donc je me joins effectivement à vos remerciements.

L'année dernière je commençais avec cette phrase : "les aléas sont devenus la règle et la norme". Effectivement Covid, guerre en Ukraine, crise des matières premières, inflation, crise énergétique, aléas climatiques et fin 2023 crise au Moyen-Orient et on voit effectivement que ces crises successives s'inscrivent dorénavant dans notre quotidien. Notre enjeu est de s'adapter à un contexte chahuté qui est lié à un ralentissement de la croissance que ce soit au niveau national ou international donc quand on prend connaissance effectivement des analyses que ce soit macro-économiques ou à l'échelle nationale, 2020 est une année de toute façon de récession que nous avons tous vécu, 2021 le rebond, 2022 on va dire la résilience, 2023/2024 un ralentissement même si sur le 2ème trimestre 2024 on devrait s'inscrire déjà sur une reprise et 2025 effectivement, la reprise. Ce qu'on sait aujourd'hui c'est qu'effectivement un rebond significatif de l'économie mondiale en 2024 est très improbable malgré la décélération de l'inflation observée ces derniers mois et la perspective de détente sur les taux d'intérêts impulsée par les banques centrales. La croissance de l'économie mondiale, elle devrait s'établir autour de 2,4% elle était à 2,6% l'année dernière donc ce ralentissement de l'économie a favorisé un recul de l'inflation par rapport au niveau atteint en 2022. Lorsqu'on regarde notamment les pays du G20, l'indice médian des prix à la consommation est passé de 7,7% en juillet à 3.9% en octobre et on s'attend à une nouvelle baisse dans les mois qui viennent. Concernant la France, il est prévu une croissance aux alentours de 0,6% en 2024 et ce au même niveau qu'en 2023 avec une projection sur 2025 à + 1,5% avec là aussi une décélération significative de l'inflation. Sur les politiques monétaires, les banques centrales aujourd'hui ont mis en place des politiques restrictives et en fait la question est de savoir si le mouvement de baisse des taux d'intérêts va s'amorcer et avec quelle ampleur sachant que vraisemblablement les taux devraient, en théorie, devraient baisser au second semestre 2024. Mais je pense que nous en avons tous conscience, on arrivera difficilement au taux que nous avons connu sur la dernière décennie. Quand on fait une lecture de la Loi de finances, la volonté en fait du gouvernement et après a fortiori forcément dans sa retranscription par rapport aux communes, ce projet de loi a pour objectif de lutter contre l'inflation, de réduire le déficit public et d'investir dans la transition écologique. C'est un vrai sujet, aujourd'hui dans le budget que nous allons voter début avril. On annexe justement ce qu'on appelle « les budgets verts » et toutes les actions que les communes ou les collectivités peuvent mener dans ce domaine-là avec toujours en ligne de mire la maîtrise des dépenses publiques. Donc, je ne reviens pas sur ce qu'est une loi de finances si vous le permettez je passe directement sur le décryptage.

Sur nos dotations et par rapport aux choix opérés par rapport à cette loi de finances, une stabilité sur la dotation forfaitaire, qui sur la commune va progresser car nous avons effectivement une population qui progresse donc nous ne sommes pas concernés par la dotation de solidarité urbaine. Mais en ce qui concerne la dotation de solidarité rurale la progression se traduit dans les chiffres que vous avez à l'écran. Concernant la dotation nationale de péréquation, je vous l'avais présenté en 2022, ce n'était pas un exercice très facile parce que

En fait pour définir les dotations dont bénéficie la commune, il y a un certain nombre d'indicateurs. Il y en a 3 plus significatifs : le potentiel fiscal, le potentiel financier et l'effort fiscal. Donc, rapidement, le potentiel fiscal permet de comparer la fiscalité de la commune par rapport au niveau national, le potentiel financier est le potentiel fiscal sur lequel on rajoute les éléments de dotations de l'Etat et l'effort fiscal est en fait un indice. Un effort fiscal inférieur à 1 ferait que la commune ne bénéficierait pas de la dotation nationale de péréquation parce qu'il serait considéré que la fiscalité portée par la commune n'est pas suffisante pour entretenir son propre niveau de vie. Quand on regarde ces différents ratios, nous bénéficions de la part principale et vous voyez qu'elle est en légère progression. Alors, c'est toujours intéressant d'avoir des chiffres clefs. Vous voyez qu'on a mis notamment la population, entre la ligne 1 et la ligne 2, le delta s'explique tout simplement par les habitants liés aux résidences secondaires, je ne reviens pas sur le potentiel fiscal, financier et l'effort fiscal mais vous voyez que l'effort fiscal reste sur une valeur relativement constante et comme c'est un sujet qui fait toujours débat, il me semblait intéressant d'avoir quelques valeurs en tête. Vous avez le nombre de logements et vous avez face à ça le nombre de logements sociaux sur la commune. Je lis assez peu les réseaux sociaux et j'avoue que je fais même en général l'impasse, mais c'est vrai que des fois on entend des valeurs sur les logements sociaux sur la commune qui ne correspondent pas forcément à la réalité donc ça me semblait important de ramener ces chiffres c'est à peu près 10%. Nous sommes déficitaires mais j'y reviendrai (à peu près 500 logements) notamment dans le cadre de la pénalité SRU. Si vous permettez. Donc, toujours dans le

cadre des dotations, le SPIC, le fonds de péréquation intercommunale, à la part contributeurs, il reste stable. A un moment donné on s'était interrogé sur ce n'est pas le cas aujourd'hui et l'écrêtement initial qui était prévu dans être de 50%, aujourd'hui si on devait en sortir il serait la 1^{ère} année de 90% mais vous voyez qu'en 2025, en tout cas dans nos projections, il reste à l'identique.

Alors il y a un autre sujet qui est évoqué, le soutien de l'Etat en faveur de l'investissement. Il est évident et on le voit dans le cadre du Fonds Vert, la dotation de l'Etat au niveau national a progressé d'un milliard d'euros, donc le sujet c'est vraiment le verdissement, on va dire, des dotations en termes d'investissement sur tous les sujets de la rénovation notamment la rénovation énergétique. C'est le cas notamment pour les écoles et puis en fait sur toutes les actions qui renforcent la performance environnementale et l'adaptation de notre cadre de vie. Alors pour traduire les chiffres qui sont illisibles à l'écran, 2 exemples qui ont bénéficié dans le cadre de la DETR (la dotation aux territoires ruraux) d'une dotation de 145.000€ pour le projet du centre ancien et sur le fonds vert nous bénéficions pour la rénovation énergétique de l'école du Vieux Moulin de 102.500€ de subventions.

Comme vous le savez, depuis 2018 les conditions de revalorisation des bases fiscales de l'Etat ont évolué. Aujourd'hui, elles se basent, ces valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée et ce taux d'inflation il est en fait basé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et N-2, donc en novembre 2023 l'inflation était à 3,9%. C'est effectivement cette valeur-là qui a été retenue et qui va être le coefficient qui s'inscrit dans le cadre des revalorisations une fois de plus, au niveau étatique.

Sur les autres mesures, la première concerne la dotation aux titres sécurisés. C'est vrai que la commune est extrêmement dynamique sur le sujet, nous avons délivrés 3900 titres sécurisés. Si vous le permettez, lors de la précédente séance, Nadine avait fait un petit message spécial pour Cathy par rapport à ses comptes-rendus, là je pense qu'on peut effectivement conjointement la remercier parce que l'organisation a été un peu complexe, il peut y avoir parfois dans le fonctionnement des activités ou des entreprises des aléas au niveau RH et en fait l'organisation a permis de maintenir un service à la population, l'ensemble des services se sont mobilisés. Je voulais la remercier elle et ses services de façon plus générale, donc 3.900 titres ce qui veut dire que nous avons une dotation de 19.000€ qui est en progression par rapport à l'année dernière.

Sur le bouclier tarifaire et l'amortisseur de l'électricité on est sur une disposition qui s'essouffle puisque, effectivement le relèvement du seuil minimise dorénavant cet amortisseur.

Les budgets verts, je le mentionnais tout à l'heure, en ce qui nous concerne pour 2024 on aura l'aire de la Bergerie dans cette annexe du budget, avec de nouvelles plantations : on a décidé de retenir 30.000€ pour privilégier des îlots de fraîcheur et le fait de planter des arbres.

Les projets ACTEE, alors ça c'est une disposition qui s'inscrit dans le cadre du Grand Avignon, c'est un diagnostic sur nos différents bâtiments de façon à évoluer, en fait je ne suis pas « technique » sur le sujet, mais leurs indices énergétiques mais surtout définir les actions à mettre en œuvre pour les rénover et donc la rénovation énergétique des écoles.

Sur le FCTVA, donc comme vous le savez, les communes ont la capacité de récupérer la TVA sur l'année N+1. En fait, son assiette d'éligibilité a été élargie donc la commune réalise un certain nombre d'investissements mais on aura l'occasion d'y revenir, ce FCTVA est en progression en 2023/2024 et il le sera encore plus en 2025.

Sur la CVAE, je passe rapidement puisque cela concerne les EPCI et en fait sur le dernier point qui concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, le législateur a décidé d'un écrêtement et donc nous avons un écrêtement de 20% qui se traduit par une perte de 6.000€.

Sur les situations et les orientations budgétaires de la collectivité, je passe rapidement sur cette slide, je ne vais pas y revenir, je vais peut-être faire un rappel sur la définition des épargnes, l'épargne de gestion et la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement sans les intérêts de la dette. L'épargne brute c'est la même chose mais on enlève les intérêts de la dette et cela correspond à la capacité d'autofinancement et enfin, l'épargne nette, là on enlève également le remboursement en capital de la dette et donc cette épargne nette c'est l'épargne disponible notamment en section d'investissements.

Alors, rapidement puisqu'on est là pour parler des années à venir et pas de la rétrospective, mais c'est toujours intéressant de savoir d'où on vient et pour savoir où on veut aller, donc le rappel des chiffres, juste pour vous dire qu'en 2021, c'était une année particulière qui avait été marquée par différentes cessions de terrains et donc ces cessions étaient venues, majorer notamment l'épargne de gestion. Si vous le voulez bien, je passe rapidement pour me focaliser sur la prospective, juste rappeler qu'effectivement entre 2020 et 2022 la collectivité a déjà réalisé un certain nombre d'investissements qu'elle avait financés, à la fois, sans avoir recours à l'emprunt bien évidemment, par son épargne nette, le FCTVA et la taxe d'aménagement. Quelques indicateurs et je passe, si vous le permettez à la partie prospective.

Donc, rapidement sur ce tableau là je reviens, après vous le savez lig fonctionnement donc là je vous rappelle que c'est le compte administratif d Sur le CA 2023 en recettes de fonctionnement, pourquoi il y avait un delta c'est le Fonds du Grand Avignon de 96.500€ qui était un fonds de soutien par rapport aux dépenses énergétiques et l'augmentation de la fiscalité puisque je vous le rappelle l'année dernière les bases fiscales étaient revues à l'initiative donc de l'Etat de 7,1%, ceci explique cela, plus effectivement une population dynamique sur la commune. Sur 2024 dans ces 10 millions 142.000€, il y a 300.000€ qui sont liés à des cessions de terrains et sur des volumétries financières à peu près à l'identique. Sur les dépenses de fonctionnement maintenant, les dépenses de fonctionnement elles ont progressées en 2023, elles ont progressé parce qu'il y a eu à un moment donné des phénomènes fort naturel de revalorisations du 012, le 012 correspondant je vous le rappelle à la masse salariale. Il y a eu une augmentation liée à l'inflation sur notamment l'énergie et l'alimentaire mais pas que... si maintenant on regarde rapidement les dépenses de fonctionnement sur la prospective 2024, on a une augmentation du reversement de la commune aux syndicats parce qu'ils subissent la même chose que la commune. Il y a un taux d'inflation qui se répercute effectivement à leur niveau, il y a la pénalité SRU et puis il y a la poursuite effectivement du coût de l'énergie. Sur les dépenses de fonctionnement en 2025 là aussi une progression liée essentiellement à la pénalité SRU mais j'y reviendrai.

L'année 2024 est l'année des réalisations en termes d'investissements. Il y a eu un report, on le verra tout à l'heure entre 2023 et 2024. Donc forcément une année avec beaucoup de réalisations, et d'investissements et à partir de là des recettes d'investissements qui progressent aussi tout simplement parce que la commune a une capacité à aller chercher des subventions et que les deux sont étroitement corrélées. Donc, sur les recettes de fonctionnement, vous savez qu'en règle générale chaque année on présente ce camembert, sous le soleil rien de nouveau dans la répartition. On est quasi à l'identique, je crois que les pourcentages sont à l'identique sur la fiscalité qui est le poste principal de recettes de fonctionnement. Ensuite les dotations, je détaille justement la fiscalité : une sur revalorisation forfaitaire des bases fiscales, je l'ai expliqué tout à l'heure de 3,9%, qui peut être expliquée. Pourquoi la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ? On est à -10,80% c'est simplement parce que vous savez qu'on a tous été amenés à faire des déclarations notamment sur le foncier et en fait il y a eu beaucoup d'erreurs, il y a eu des doubles voire des triples déclarations donc en fait en 2023 on a une valeur qui est très surévaluée et donc on anticipe en 2024, parce qu'il y aura forcément des rattrapages d'où ce chiffre-là, on reviendra à la normale en 2025. Donc sur les revalorisations des bases fiscales (3,90) ce qui est projeté en 2025 c'est 2,5%.

Monsieur le Maire l'a annoncé tout à l'heure, nous avons fait le choix effectivement d'appliquer une baisse des taux de 3% en 2024 et de continuer si possible en 2025. Alors je vais peut-être anticiper des questions. La 1^{ère} question c'est pourquoi baisser toutes les taxes, c'est-à-dire les taux pardon, pourquoi baisser tous les taux de façon uniforme ? Parce qu'en fait nous n'avons pas le choix depuis le 1^{er} janvier lorsqu'on baisse le taux par exemple de la taxe foncière sur le bâti et bien ça s'applique forcément aux autres taxes. Ça c'est la 1^{ère} chose. La 2^{ème} chose, c'est la dernière fois, lors du dernier Conseil municipal, Nadine vous aviez évoqué le fait d'une exonération sur la taxe foncière non bâtie, donc c'est tout à fait faisable effectivement. La seule chose c'est que pour l'année 2024 il aurait fallu que nous délibérions sur le sujet avant le 1^{er} octobre 2023 pour un effet sur 2024. N'ayant pas pu délibérer avant et comme effectivement les éléments liés à la crise de l'agriculture ont été davantage exacerbés à partir du mois de décembre, voilà, une question qu'on peut se poser et sur laquelle peut-être on débattrait. Il faudra voir effectivement comment on envisage les choses sur l'année 2025. Et après, parce qu'il y a toujours des esprits chagrins parfois, je vais sûrement anticiper des questions en disant « 3% après tout ce n'est pas grand-chose ». Alors, ce n'est pas grand-chose mais je ne peux pas partager cette analyse, c'est le sujet du débat d'ailleurs mais si on prend une taxe foncière aux alentours de 1.800€ la baisse de 3% cette année va se traduire par -50€, l'année prochaine -100€, ça fait -150€. Donc moi je considère que cela commence à être significatif et que c'est à un moment donné le choix de la commune de venir en compensation aussi d'une revalorisation des bases qui est décidée au départ par l'Etat donc on vient, nous, neutraliser ce phénomène-là. Alors, pour se traduire en chiffres, ce choix-là, sur 2024 et je vous le rappelle et 2025 alors 2025, virgule, bien sur c'est ce qu'on appliquera sous réserve qu'il n'y ait pas d'aléas dont on n'a pas connaissance. En début de propos, je vous ai dit qu'en gros, en tout cas pour moi depuis que je suis sur la gestion du budget, depuis 2020 chaque année, il y a un truc qui est lié au contexte macroéconomique. Mais donc voilà, en tout cas c'est la dynamique dans laquelle on s'inscrit donc le fait de baisser de 3% puis l'année prochaine de 6% (3 et 3) la perte pour la commune entre guillemets sera de 476.000€ sachant que malgré tout on reste sur une progression qui entre l'année 2023 et l'année 2025 qui est de 633.000€ pour la commune mais qui est essentiellement portée par l'exercice 2023 Confère ce que je

disais tout à l'heure, la revalorisation des bases de 7,1% une fois de plus en 2025 et pas au niveau de la commune mais bien au niveau des dispositions étatiques.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 030-213002173-20240410-DEL_2024_017-DE

Sur le fonds national des garanties individuelles des ressources ça reste à l'identique on reste à 57.000€ et sur l'évolution des compensations fiscales, pour la compensation financière on est presque stable, ce qui diminue c'est ce que j'évoquai tout à l'heure c'est la dotation de la compensation de la réforme de la taxe pro puisqu'on a un écrêtement sur la base de 25%.

Sur l'évolution des produits de fiscalité indirecte, les droits de mutation baissent simplement parce que en 2023 nous avons eu beaucoup moins de transactions immobilières mais ce n'est pas du tout une caractéristique de la commune de Rochefort du Gard c'est une caractéristique nationale. L'accès à l'emprunt a été limité donc moins de transactions immobilières donc nos droits de mutation baissent, ils étaient quand même particulièrement significatifs pour une commune de notre taille donc ils baissent mais après ils s'inscrivent, devraient s'inscrire dans une stabilité aux alentours de 370.000€.

La taxe sur l'électricité, on a décidé d'adopter une mesure tout à fait prudentielle, ce qu'on sait c'est que la taxe sur l'électricité sera très certainement impactée à la baisse progressivement sur 2024 et 2025 pour prendre en compte l'hypothèse de baisse de l'inflation et la baisse de la consommation des ménages et des entreprises.

Sur le reste, la taxe des pylônes progression de 2% par année, stabilité sur la taxe de séjour et stabilité sur tout ce qui concerne l'utilisation du domaine public.

Sur nos dotations, elles restent en légère progression que ce soit la dotation forfaitaire ou la dotation de solidarité rurale ceci étant expliqué par la progression de la population.

L'allocation de compensation qui est l'allocation de compensation perçue par la commune via l'EPCI elle progresse de 10.000€ mais on l'avait voté précédemment, c'est lié aux transferts de compétences dans le cadre notamment de l'école de musique.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement maintenant, là aussi on est sur des valeurs quasi à l'identique de l'année dernière. Là c'est pareil, sur les charges de personnel ça reste la majeure, c'est normal on est une collectivité, une commune, il y a une notion de service public, de services à la population. Donc c'est une société de services et effectivement la masse salariale représente + de 50% des dépenses de fonctionnement, rien d'exceptionnel. On est en-dessous du ratio national qui est de 57% mais de toute façon après je vais décliner par items les charges à caractère général elles progressent, elles restent stables mais on a intégré effectivement dans notre prospective le risque de revalorisation notamment sur l'énergie et je le disais tout à l'heure sur les charges de gestion courante confier notamment les reversements aux syndicats il y a une légère progression.

Les charges de personnel donc, on est sur une progression liée à l'effet GVT et vous le voyez que ce soit sur les différentes années on reste sur des ratios inférieurs aux 57,1%. Les charges de personnel se déclinent de la façon suivante, vous savez qu'on y intègre l'assurance du personnel ainsi que la médecine du travail donc on reste sur des valeurs qui sont tout à fait naturelles, je rajouterai que bien évidemment sur 2025, nous avons anticipé puisque la commune va se doter de nouveaux équipements, je parle de la Bergerie, la bibliothèque, etc...et à la fois sur les charges de personnel et sur les charges de gestion courante. On a intégré bien évidemment les frais inhérents à l'exploitation de ces 2 nouvelles structures.

Donc les charges à caractère général, c'est repris là aussi, on a effectivement une progression en raison de l'inflation du coût de l'énergie, des assurances et d'un certain nombre de choses et une fois de plus en 2025 on intègre donc l'exploitation de nouvelles infrastructures.

Sur les charges de gestion courante, alors pourquoi ces charges de gestion courante elles augmentent, je le disais tout à l'heure elles augmentent notamment parce qu'on a une revalorisation enfin il y a une progression notamment des cotisations en faveur de certains syndicats, je pense au SDIS par exemple, la cotisation augmente de 20.000€, on a fait le choix aussi, ça avait été évoqué l'année dernière. Je crois que cela avait été une demande de Mme AURAY, une revalorisation des subventions aux associations. Le montant a été revalorisé de mémoire de 6 ou 7% et une augmentation notamment du SDISCAVAR donc ce phénomène se traduit dans les chiffres que vous avez à l'écran.

Sur la pénalité SRU bien évidemment je vais parler beaucoup moins bien de l'urbanisme. Il y a un travail qui a été mené à la fois par les services et auprès des services de la Préfecture pour expliquer les caractéristiques topographiques, expliquer qu'à partir d'un certain moment, sachant qu'on est carencé, ce n'est pas un scoop, on est carencé en logements sociaux, les contraintes topographiques et l'organisation urbanistique de la commune sont aussi difficiles. A partir de là nous avons un taux de pénalités qui a été revu à la baisse qui est passé de 0.92 à 0.56%. Malgré tout on est carencé donc on a une pénalité SRU qui va être de 60.000€ sur 2024 et de 160.000€ en 2025 mais il faut quand même saluer de façon appuyée le travail qui a été mené parce que sinon on aurait une pénalité bien plus importante.

Sur l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, on a effectivement, j'anticipe parce que forcément je comprends que ça puisse interroger, on a une progression des dépenses réelles de fonctionnement qui progressent en pourcentage plus que les recettes c'est vrai, il n'y a pas de sujet. Je précise quand même que de façon systématique les recettes sont toujours supérieures aux dépenses donc il me semblait important de le dire. Puisque je vous ai dit qu'on était sur une année de réalisations en termes d'investissements, tant que les subventions ne sont pas notifiées elles ne sont ni dans la prospective ni dans le budget. Donc même s'il y a des choses qui sont en bonne voie on ne les a pas inscrites par mesure prudentielle.

L'effet ciseau. Donc l'effet ciseau on voit qu'effectivement en 2024 on a un rapprochement, alors je rappelle que les 9M842.000€ en recettes de fonctionnement de 2024 c'est hors cessions, or il y aura 300.000€ de cessions donc en 2024. En fait on continue à être parallèle et on ne peut pas non plus préjuger des cessions en 2025.

Sur l'investissement on est dans une année importante en termes de réalisations et d'investissements. Sur la période 2023/2025, 11Md'€ d'investissements prévus pour la commune. Pour financer ces investissements, elle va avoir recours aux leviers suivants : ses fonds propres pour 43%, les subventions pour 21%, les excédents financiers 33% et les cessions 3%. Donc juste pour revenir sur les subventions, quand même, ce qui demande un gros travail aux services, on est sur à peu près 2,4 millions d'€, donc c'est extrêmement significatif.

Sur les grands projets, la bibliothèque alors c'est vrai, je vous avoue, non pas que je sois lasse de présenter ce projet qui est le projet de la mandature, je suis lasse de le présenter sur le seul volet financier parce que à un moment donné ce projet on ne le voit que par ce prisme-là. Ce qui me semble être de mon point de vue mais je dois manquer d'objectivité nul doute, quelque peu réducteur. Donc, c'est vrai que c'est un budget significatif, c'est le budget le plus important en termes d'investissement. On évoquait tout à l'heure la façon de percevoir différemment les choses, c'est un sujet qui est assumé, qui demande de la vigilance parce qu'effectivement, comme c'est le plus significatif, les risques de réévaluations tarifaires liées aux matières premières sont réels, on en a conscience. Je mets au regard de ce budget qui est grosso modo sur l'ensemble des exercices de 2 millions d'€, les subventions pour 826.272€.

Après l'autre réalisation c'est le parc de la bergerie. Là aussi, alors par exemple vous voyez les 75.000€ de la Région ne sont pas notifiés et comme ce n'est pas notifié, ce n'est pas prévu dans nos simulations mais on n'a pas trop de suspens sur le fait de les obtenir.

Rénovation énergétique du Vieux Moulin, on est à 50% de subventions parce qu'il y a travaux et maître d'œuvre. D'ailleurs, Céline, je m'étais engagée à donner une réponse que je n'ai pas donnée au dernier Conseil municipal, la question était de savoir pourquoi on mettait moins en euros en valeur absolue « d'euros Fonds Verts » sur le Vieux Moulin plutôt que sur la bibliothèque. Je n'avais pas su répondre et j'en suis désolée. En fait, on est avec les 103.000€ à 50% de financement et on ne peut pas avoir plus de 50% de subventions sur un projet. Donc je comprends qu'en valeur absolue quand on met 102.000€ face 128.000€ ça puisse interpeller mais on n'a pas le choix pour le coup, c'est un choix de régularité par rapport aux subventions, pas plus de 50%.

Route d'Orange, c'est un sujet qui n'avait pas été forcément évoqué dans l'établissement du plan pluriannuel d'investissement. C'est vrai que le sujet était de revoir l'ensemble des entrées de Rochefort du Gard donc effectivement c'est en cours de programmation. En termes de subventions on devrait être aux alentours de 200.000€ de subventions donc 200 + 75, il y a 275.000 de subventions qui sont très bien engagées mais que nous n'avons pas, une fois de plus, intégré dans nos projections.

Sur la RD111 on est dans le lancement de la 2^{ème} tranche, là aussi on travaille sur des subventions à ce projet qui aura aussi un coût mais je pense que là aussi nous sommes très optimistes sur les subventions à obtenir.

La DETR, je n'y reviens pas.

Le centre technique municipal, c'est vrai que c'est un dossier dont on parle depuis plusieurs années sur lequel on a quelques contraintes liées justement à la topographie du lieu. Je dirai aussi peut-être pour anticiper une question, l'année dernière on avait parlé aussi d'un volant d'investissement conséquent, il y a des reports sur 2024. Comme on est extrêmement respectueux, ce qui normal, sur tous les aspects écologiques, si on prend le parc de la bergerie par exemple, il faut attendre d'avoir la note de l'hydrologue, de l'écologue, etc... et du coup c'est vrai que ça prend un peu plus de temps mais il faut faire les choses bien.

La toiture de l'église, typiquement on est sur un aléa de coût, ce n'était pas prévu et il faut le faire. En termes de financement on a essayé de voir si on pouvait avoir des financements malheureusement ce ne sera pas le cas, on espérait avoir éventuellement une subvention via le FEDER et en fait l'église n'étant pas classée même si on est sur un périmètre autour du Castelas, les services ont regardé ça ne sera pas possible et bien sur nous allons le faire.

Le goudronnage dans le cadre du PPI, c'était annoncé depuis le début

L'achat de terrains.

L'éclairage public. En fait c'est une des prochaines délibérations. On a 110.000€ sur 2024 au total de mémoire c'est 172.000€ et là aussi subventionnés à 50% et on a oublié de le noter mais on a effectivement un financement au total de 50% sur l'éclairage public.

Sur le fonds de roulement, sur la fin de l'exercice, pareil je vais peut-être anticiper une question, ça baisse, le chiffre en 2024, mais le chiffre qui apparaît là, vous avez compris qu'il y avait un certain nombre de subventions déjà qui n'étaient pas intégrées et donc on sera sur un fonds de roulement qui sera au-delà d'1 million d'€.

Le ratio de désendettement, je vais passer rapidement parce que le focus sur les prêts c'est à la suite, pas de nouvel emprunt depuis de nombreuses années. Le barème multiplicateur, celui qui plus improprement appelé l'emprunt toxique, pas d'inquiétude, il s'arrête en 2026 donc si des effets de l'euribor avaient dû se produire ils se seraient produits avant, il n'y en aura pas, on est rassuré.

Ce qu'on sait, c'est qu'à partir de 2026 notre dette baisse de 50% donc on est avec un taux d'emprunt qui est très faible pour une collectivité qui a fait le choix d'investir beaucoup, donc là vous voyez l'évolution de l'encours de la dette.

Les principaux indicateurs sont repris, je ne vais pas vous les détailler. CRD c'est le capital restant dû mais vous aviez compris, et donc on est sur des ratios de désendettement qui sont une fois de plus bas.

Les ratios, de façon générale, et j'ai quasiment fini mais c'est toujours intéressant de se comparer avec des chiffres de communes de la même strate, alors ils sont toujours de 2022 parce qu'à chaque fois il y a toujours un décalage donc là on a les chiffres les plus récents.

Donc sur les dépenses réelles de fonctionnement on est effectivement légèrement au-dessus de la moyenne de la strate. Sur le produit des impositions, aussi mais on fait le choix de réduire les taux.

Sur les recettes réelles de fonctionnement, là aussi on est plus dynamique que la moyenne de la strate.

Les dépenses d'équipement, forcément 6Md'€ en 2024 on est sur des ratios largement supérieurs à ce qui se fait dans les autres communes, l'encours de la dette, bien en-dessous, confer ce que j'expliquais tout à l'heure, sur les dotations là aussi légèrement au-dessus de la moyenne de la strate et sur les dépenses de personnel je n'y reviens pas puisque je me suis déjà suffisamment appesantie sur le sujet.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire :

Merci Mme HERTEL pour cette brillante démonstration de nos finances publiques y a-t-il des prises de parole ?

Céline ALCALDE :
Bonsoir à tous. Merci Monsieur le Maire de nous donner la parole.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le



ID : 030-213002173-20240410-DEL_2024_017-DE

Effectivement, j'anticipe déjà vos remarques à savoir qu'on ne veut pas voir ce qui est bon qu'on ne va relever que ce qui est mauvais et que si on interprète mal c'est parce qu'on y met de la mauvaise volonté. Ce n'est pas du tout la démarche qui est adoptée, la démarche de l'opposition dans une collectivité c'est de voir les mêmes chiffres mais avec un prisme de contrôles et de critiques parce qu'on peut toujours s'améliorer et fort heureusement on a tout le mandat pour le faire.

Quoiqu'il en soit, nous entendons avec bonheur enfin que vous avez entendu ce qu'on réclame, ce qu'on porte, ce qu'on a porté en campagne sur la fiscalité locale. Il était acquis que cette fiscalité pouvait être revue. Vous disiez le contraire en préparant effectivement cette intervention, on a revu un article de presse de février 2020 où quand on vous interrogeait sur les impôts, vous disiez « si on baisse les impôts nous ne pourrions plus rien faire. Nous préférons avoir des infrastructures qui apportent un plus ». En fait vous vous trompiez et ça on le dit depuis le début, c'était un projet de campagne aussi, on pouvait baisser cette fiscalité locale. Donc on est ravi que ce soit le cas mais il faut quand même être objectifs et être complet sur cette baisse de fiscalité, parce que vous le dites et c'est là aussi tout à votre honneur, clairement dans votre ROB en page 34, qu'en réalité c'est aussi lié à un facteur étatique à savoir le coefficient de revalorisation forfaitaire étatique qui lui-même augmente de 7%, ce qui vous amène d'ailleurs ne pas avoir de baisse du produit de la fiscalité donc effectivement on est dans une situation où cette baisse, pour l'instant théorique, on verra comment elle sera appliquée, elle est en fait liée à une action de l'Etat qui va permettre aux collectivités, peut-être que d'autres suivront, cette légère baisse.

S'agissant en revanche des dépenses de fonctionnement, là la critique elle est plus forte parce que vous n'envisagez jamais, à aucun moment, que les dépenses de fonctionnement même si depuis le début on le dit aussi, elles puissent être aussi modérées. On a des augmentations assez importantes, je regardais avec quoi on a tous démarré en 2020, en 2020 on notait une progression des dépenses de 2%.

Ensuite en 2022 elles ont progressé à 3% dans le ROB que vous nous aviez présenté et là vous annoncez 5% de dépenses, d'augmentation de dépenses de fonctionnement. Vous aviez prévu normalement 4,37% en tout. On est déjà au-delà de ce que vous aviez prévu en termes d'augmentation de dépenses de fonctionnement ce qui fait que votre effet ciseau il n'est pas vraiment, à mon sens, positif. Ces 2 lignes qu'on scrute bien évidemment, elles sont entrain de se rapprocher clairement. Quand on compare les ROB successifs, on les conserve bien sur tous et on les examine à chaque fois, on voit et c'est en page 48 de votre power-point, on voit qu'on se rapproche, elles se rapprochent ces courbes d'une manière de plus en plus importante. Tout au long du mandat vous avez eu cette constante-là, qui fait qu'en réalité les dépenses augmentent plus que vos recettes de fonctionnement. C'est mathématique. Alors ça, nous on est dans l'obligation de le relever et de s'en faire l'écho parce que c'est important de comprendre aussi que on ne progresse pas, on ne fait pas d'efforts pour la diminution des dépenses de fonctionnement, en tout cas d'efforts notables au niveau du budget.

S'agissant de l'investissement, notre groupe souhaite porter ça de manière extrêmement officielle, nous souhaitons qu'il y ait un engagement de la part de M. le Maire sur un refus de recourir à l'emprunt sur les prochaines années. Il ne s'agit pas de baisser les taux, de faire ça à 2 ans des élections, pourquoi pas c'est le jeu, très bien et nous on comprend bien que c'est un timing intéressant mais ça, encore une fois, c'est le jeu de l'élection. C'est le cours du temps qui vous amène effectivement à 2 ans du mandat à prendre cette décision salutaire que nous souhaitons. Mais, je voudrais un engagement solennel, nous voudrions un engagement solennel parce qu'il ne s'agit pas de proposer quelque chose d'intéressant, la baisse de la fiscalité locale pour avoir dans le même temps un recours à un emprunt qui en fait obligerait nos successeurs. A 2 ans des élections il ne faut pas financer l'investissement en ayant recours à l'emprunt. Ça c'était une demande que notre groupe souhaitait porter parce que ça nous semble important que ce soit discuté et que l'on sache où on va à ce titre-là.

Dernière remarque sur ce ROB, c'est que vous l'avez passé peut-être un peu rapidement, mais le fonds de roulement il n'est pas bon non plus. Effectivement, page 52 de votre power-point ce fonds de roulement cet indicateur est important. Là ça nous montre la réserve qu'on a et cette réserve on était, on va être quand même dans une baisse extrêmement importante. Quand je compare les 2 indicateurs qu'on suit au plus près à savoir l'effet de ciseau et le fonds de roulement, je dois dire que les opinions qu'on peut avoir, qu'on diffuse librement M. le Maire dans la presse, on a le droit de penser autre chose, on a le droit de le dire publiquement, la presse est libre, elle peut nous publier ou pas nous publier, mais il ne s'agit pas d'affirmer derrière, haut et fort, que ce que l'on raconte est faux. On a le droit de le dire, on n'est pas forcément très optimiste quand on

voit ces 2 indicateurs-là qui sont des indicateurs importants pour comprendre la santé financière de notre collectivité. Si tout va bien et si le mandat effectivement se termine dans ces conditions-là avec tous ces ratios de l'emprunt et où on arriverait à maîtriser nos dépenses de fonctionnement personnel, on a beau dire elles ne sont qu'à 54%, c'est énorme, c'est énorme, on pourrait être en deçà, on pourrait encore faire un effort là-dessus, c'est notre opinion alors ça soulève, j'entends effectivement des murmures ça et là, on a le droit de le penser aussi, encore une fois. Donc c'étaient les remarques que nous souhaitons apporter au débat dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires.

Florence HERTEL :

Alors je vais peut-être avant de prendre les questions de Nadine répondre sur les différentes questions.

Déjà, je voulais vous rassurer, bien évidemment qu'on suit les mêmes indicateurs et que le fait de suivre ces ratios, on les suit depuis le début, ça c'est le 1^{er} point.

En ce qui concerne l'effet ciseau, je pense qu'il y a quelque chose que vous n'avez pas pris en compte dans ma présentation qui est le fait qu'en 2026 on a un emprunt qui s'arrête et que donc notre annuité va diminuer de 50%. Donc, ça veut dire que là en plus, et je l'ai dit tout à l'heure mais je le redis, en 2024 en fait on reste parallèle parce que les 300.000€ de cessions on va les avoir. Donc, l'année effectivement de vigilance est 2025 mais en 2026 on a un emprunt qui s'arrête donc à un moment donné on va revenir parallèle ça c'est clair, net précis, il n'y a pas de soucis.

Sur le recours à l'emprunt, je comprends, on peut être dans l'opposition et partager les mêmes choses, sur le recours à l'emprunt aujourd'hui l'exercice de gestion financière de la commune est un exercice compliqué mais mes prédécesseurs ont eu une gestion qui a permis effectivement d'avoir aussi des excédents. D'ailleurs on va présenter tout à l'heure le compte administratif, on clôture encore avec un excédent, on va mettre 830.000€ en excédent de fonctionnement sur l'investissement et au total on aura 2 millions 100 milles euros si ma mémoire est bonne d'excédent.

Sur la fiscalité, je ne suis pas persuadée qu'il y ait beaucoup beaucoup de communes qui baissent la fiscalité. Je rappelle que les 7,1% c'est effectivement un choix, c'est l'Etat qui à un moment donné a défini des règles et que la commune vient établir un coefficient de correction d'un choix étatique. Donc je ne partage pas l'analyse.

Sur l'engagement pur et dur de l'emprunt, aujourd'hui il n'y a aucune volonté de recourir à l'emprunt mais de là à prendre un engagement, les décisions elles se font de façon concertée donc quand le budget est élaboré il l'est de façon concertée donc, vraiment le recours à l'emprunt me semble très très peu probable maintenant un engagement formel

Sur le personnel, je ne suis pas d'accord pour 2 raisons.

La 1^{ère} c'est que systématiquement depuis le début on est en-dessous des ratios et qu'après, au bout d'un moment, mais je pense que les agents témoigneraient bien mieux que moi de la réalité de l'organisation de la mairie, à un moment donné on a cette année 2 départs en retraite à la PM, on recrute 3 personnes. On recrute un nouveau graphiste, l'ancienne est partie l'année dernière., en fait on passait par une prestation extérieure et le service n'était pas forcément d'un niveau... donc voilà, on recrute un graphiste, on recrute quelqu'un à la PM et aux espaces verts. Franchement on reste sur des ratios qui sont très raisonnables. La population continue à croître.

Sur les dépenses de fonctionnement et bien oui elles augmentent, moi aussi les miennes elles augmentent. Il, il y a un truc qui s'appelle l'inflation et là pour le coup franchement je peux vous dire qu'à chaque fois qu'on peut éviter, d'ailleurs je pense que malheureusement les services ne sont pas forcément, je ne suis pas la personne la plus appréciée car à chaque fois je dis « ah non mais là ça ne va pas être possible » je crois que je suis surnommée « Madame ça ne va pas être possible ». Au bout d'un moment il y a un truc qui s'appelle l'inflation et ça y contribue, les charges à caractère général et il y a la revalorisation des salaires, là aussi il y a des choix qui ont été faits etc...oui, il y a forcément un impact lié à l'inflation et confier, c'est un article de 2020, moi en 2020, pareil je ne savais pas, la guerre en Ukraine on ne savait pas, le problème énergétique on ne savait pas, l'inflation on ne savait pas. Il y a une expression qui dit « il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis ». A un moment donné il y a un contexte, on est là pour s'adapter au contexte, après qu'on ait une appréciation différente c'est normal et vous l'avez dit c'est aussi ce qui fait se questionner, progresser etc... Mais là en l'occurrence sur le personnel, sur les dépenses on a tous des marges de progrès, nul doute que

j'en ai également bien évidemment, voilà, pas de recours à l'emprunt, ba investis, je pense qu'il y a des communes quand même qui...l'exercice est une préparation budgétaire pas forcément hyper facile, il y a des fluctuations, une vigilance aussi sur les indicateurs mais on est avec les services et l'ensemble des collègues et des adjoints, on suit ces indicateurs financiers, de performance etc...

Nadine AURAY :

Rassurez-vous, je serai brève. Ce débat d'orientations budgétaires est devenu un rapport d'orientations budgétaires. A une époque on nous avait dit qu'on ne pouvait même pas poser des questions. Mais ce n'est pas grave, enfin on peut le faire un petit peu, ça c'est bien. Je voudrais quand même vous remercier de cette présentation et surtout vous remercier d'avoir permis enfin que ce que je demande depuis 2012 soit enfin possible ! (Propos inaudibles). Je reviendrais moi aussi sur ratios je trouve moi aussi un petit peu dangereux mais je pense qu'on pourra reposer des questions et en reparler lors du 9 avril j'imagine bien mais encore merci d'avoir emprunter à mon programme

Florence HERTEL :

Ne dit-on pas que la diversité vient de la richesse comme ça on reste sur une thématique financière.

Monsieur le Maire :

En fait, c'était le programme de tout le monde ! On est d'accord.

Discussions sans micro.

Monsieur le Maire :

Donc c'est un rapport, vous avez tous participé. On vote sur le fait que le rapport a eu lieu.

Nadine AURAY :

En fait dans l'intitulé de l'ordre du jour synthétique, il est simplement proposé à l'Assemblée de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires. C'est juste prendre acte. Donc on a pris acte.

Monsieur le Maire :

Donc on a pris acte que ce débat a eu lieu.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-009 : Finances - Approbation du compte de gestion du Comptable l'exercice 2023.

L'Assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable pour le budget principal 2023.

Ce document retrace, comme le compte de l'ordonnateur, les résultats du budget primitif et des décisions modificatives qui se rattachent à l'exercice 2023. Le Comptable du Service de Gestion Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Le rapprochement des écritures du compte administratif, dressé par l'ordonnateur avec le compte de gestion établi par le comptable, a permis de constater la concordance des résultats bruts pour l'ensemble de ces documents.

Le Conseil municipal ouï son rapporteur et après avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Considérant l'ensemble des opérations du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant l'avis de la commission des finances réunie le 20 Février 2024,

Approuve le compte de gestion dressé pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023 par Monsieur Ludovic BIDEGARAY, Comptable du Service de Gestion Comptable d'Avignon,

Admet les opérations de la gestion 2023 pour les sommes fixées par ledit compte,

Déclare que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'Assemblée délibérante.

Adopté à la majorité.

29 VOTANTS

24 POUR : Rémy BACHEVALIER, Josiane MANYA, Jean-Louis PELLET, Claudine BERTRAND, Sylvain GRIGNON, Yohann BLONDEAU, Marilynne KRIZ-BELLON, Michel RENAUDIN, Patrick SANDEVOIR, Véronique BOISSY, Muriel LAMBERT, José ALVES de SOUSA, France TIRARD, Jean-Philippe ZERBATO, Valérie DIBON, Séverine ROCHAS, Van Son MUONGHANE, Jean-Marc ROMAN, Cécile MALLAH, Amandine CAMROUX, Cécilia BERNARD, Camille CATHALA.

0 CONTRE

5 ABSTENTIONS : Nathalie BOBEE, Rafik BOURAS, Céline ALCALDE, Julien PAUDOIE, Nadine AURAY.

*Discussions :**Monsieur le Maire :*

C'est la validation de la conformité de toutes les écritures de l'année 2023 et je veux mentionner que c'est une réelle prouesse, prouesse des services avec le changement de comptable public et le rapprochement des trésoreries. Franchement, ça s'est bien passé.

Florence HERTEL :

Alors, ça s'est bien passé, ça s'est quand même passé, effectivement la trésorerie changeant de lieu etc... Ca a pris un peu plus de temps que prévu.

Comme un commissaire aux comptes vient attester de la régularité des comptes d'une entreprise, là on est exactement sur le parallélisme des formes. Le compte de gestion retrace l'état du budget primitif et des décisions modificatives sachant que cette année encore il n'y a eu qu'une décision modificative qui avait été prise de mémoire en septembre qui se rattache à l'exercice 2023. Le comptable des finances publiques a donc repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été de prescrire dans ses écritures. L'ensemble des opérations n'appelant aucune observation ni réserve, il est proposé d'approuver ce compte de gestion qui était dans les documents joints lors de la convocation du conseil municipal.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-010 : Finances - Approbation du Compte Administratif de la Commune 2023.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Florence HERTEL, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Rémy BACHEVALIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		Résultat cumulé
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Opérations de l'exercice 2023	8 990 204.20	9 843 972.35	3 511 075.39	3 047 045.08	12 501 279.59	12 891 017.43	
Résultat reportés 2022				2 868 090.34		2 868 090.34	
Total	8 990 204.20	9 843 972.35	3 511 075.39	5 915 135.42	12 501 279.59	15 759 107.77	
Résultat de clôture 2023		853 768.15		2 404 060.03		3 257 828.18	3 257 828.18
Reste à réaliser sur 2024			2 177 900.09	13 112.00			-1 246 788.09

2° **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° **Adopte** le compte administratif 2023 tel qu'il a été arrêté,

4° **Dit que** les opérations 2023 sont définitivement closes,

5° **Déclare** que les crédits non consommés ou non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés,

6° **Précise** que les soldes d'exécution et les restes à réaliser représentant des engagements en cours au 31 Décembre 2023 seront repris dans le cadre du budget primitif 2024.

Adopté à la majorité.

28 VOTANTS

23 POUR : Josiane MANYA, Jean-Louis PELLET, Claudine LACOUR, Florence GRIGNON, Yohann BLONDEAU, Marilynne KRIZ-BELLON, Michel RENAUDIN, Patrick SANDEVOIR, Véronique BOISSY, Muriel LAMBERT, José ALVES de SOUSA, France TIRARD, Jean-Philippe ZERBATO, Valérie DIBON, Séverine ROCHAS, Van Son MUONGHANE, Jean-Marc ROMAN, Cécile MALLAH, Amandine CAMROUX, Cécilia BERNARD, Camille CATHALA.

0 CONTRE

5 ABSTENTIONS : Nathalie BOBEE, Rafik BOURAS, Céline ALCALDE, Julien PAUDOIE, Nadine AURAY.

*Discussions :**Monsieur le Maire :*

Je laisse la parole à Mme HERTEL et pour ma part je sortirai au moment du vote et laisserai ma place à Mme la 1ère adjointe.

Florence HERTEL :

Juste pour vous préciser pour cette délibération que l'affectation du résultat se fera lors du vote du budget car nous n'avons effectivement qu'un compte provisoire, même s'il est totalement validé par notre trésorier. Alors en synthèse, vous savez qu'un budget ça se décompose entre sections de fonctionnement, d'investissement, dépenses et recettes. Sur les dernières lignes, je le disais tout à l'heure, j'avais minimisé le résultat de clôture, il est de 853.768€ en fonctionnement auquel il faut rajouter le delta entre le report des dépenses en section d'investissement et le report des recettes qui sont essentiellement liés à des reports de subventions donc nous avons un delta à peu près de 1 million 158 milles € et lorsque nous additionnons les 853.768€ et les 1 million 158 milles € nous arrivons donc à 2 millions 100 qui correspond exactement au delta entre le résultat de clôture de 2023 c'est-à-dire 3 millions 257 milles 828€ moins les 1 million 246 milles 788 qui correspondent au restes à réaliser.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-011 : Projet 2024 - 2025 « Extension/Rénovation de l'Eclairage Public sur la commune » - Demande de subvention auprès du Grand Avignon au titre du Fonds de soutien.

La commune prévoit chaque année au budget une enveloppe conséquente pour l'extension et la rénovation de l'éclairage public sur la voirie communale au titre de la performance énergétique de ses installations.

Le programme présenté pour 2024 est le suivant :

- Extension EP Technologie LEDS en aérien chemin de la Calvette : 13 734.80€
- Rénovation EP Technologie LEDS chemin de César : 13 721.80€
- Création EP Technologie SOLAIRE chemin cimetière Bégude : 15 150.93€
- Extension EP Technologie LEDS chemin de la Pause : 4720.20€
- Rénovation EP Technologie LEDS chemin de Beaucaire : 10 738.80€
- Rénovation EP Technologie LEDS chemin du Planas : 20 881€
- Rénovation EP Technologie LEDS chemin du Plan : 16 639.80€

Total : 95 587.33€/HT

Le programme présenté pour 2025 est le suivant :

- Rénovation EP Technologie LEDS Marcel Pagnol et Vieux Moulin : 37 266€
- Rénovation EP Technologie LEDS Marcel Pagnol (suite) /avenue du Languedoc : 39 750.40€

Total : 77 016.40€/HT

Le coût global de ces travaux a été estimé à 172 603.73€HT. Les travaux d'extension et de rénovation sont en cours avec un calendrier prévisionnel de fin de travaux prévu fin 2024 pour la tranche 1 et fin 2025 pour la tranche 2.

Il est proposé à l'Assemblée de solliciter une aide financière de la part du Grand Avignon dans le cadre de l'attribution du Fonds de soutien pour la transition écologique aux communes à hauteur de 86 000€.

Le coût de l'opération HT dont dépenses éligibles au fonds de soutien est 172 603.73€ HT.

La demande de Fonds de soutien auprès du Grand Avignon serait de 86 000€, étant précisé que les 86 603.73€ seraient financés sur fonds propres de la commune.

Le Conseil municipal ouï son rapporteur et après avoir délibéré :



Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Avignon approuvant
Vu l'avis de la commission des finances réunie le 20 Février 2024,

Sollicite auprès du Grand Avignon une aide financière pour les travaux de rénovation et d'extension de l'éclairage public 2024 – 2025 pour un coût estimé à 172 603.73€.

Approuve le plan de financement suivant :

- Fonds de soutien Grand Avignon : 86 000€
- Fonds propre de la commune : 86 603.73€

S'engage à modifier en conséquence le plan de financement,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents,

Précise que les dépenses et les recettes seront inscrites BP 2024.

Adopté à l'unanimité.

29 VOTANTS

29 POUR : Rémy BACHEVALIER, Josiane MANYA, Jean-Louis PELLET, Claudine LACOUR, Florence HERTEL, Alain BERTRAND, Sylvain GRIGNON, Yohann BLONDEAU, Marilynne KRIZ-BELLON, Michel RENAUDIN, Patrick SANDEVOIR, Véronique BOISSY, Muriel LAMBERT, José ALVES de SOUSA, France TIRARD, Jean-Philippe ZERBATO, Valérie DIBON, Séverine ROCHAS, Van Son MUONGHANE, Jean-Marc ROMAN, Cécile MALLAH, Amandine CAMROUX, Cécilia BERNARD, Camille CATHALA, Nathalie BOBEE, Rafik BOURAS, Céline ALCALDE, Julien PAUDOIE, Nadine AURAY.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Discussions :

Pas d'observations particulières.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-012 : Finances - Demande de subvention au titre des amendes de Police 2024 : Aménagement du carrefour RD26 et création d'un parc de stationnement de l'aire de sports et de loisirs intergénérationnelle lieu-dit « la Bergerie ».

Conformément aux articles R.2334-10 à 12 du code général des collectivités territoriales, le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé chaque année entre les groupements de communes et les communes.

Après notification par Monsieur le Préfet du montant de ces recettes, il appartient au Département de les répartir auprès des groupements de communes et communes de moins de 10 000 habitants.

Le Département du Gard soutient les projets d'aménagement et de sécurité, étant précisé que les communes ou groupement de communes ne peuvent solliciter cette aide que tous les deux ans.

Par conséquent, la commune a décidé de déposer un dossier en 2024 concernant l'opération « Aménagement du carrefour RD26 et création d'un parc de stationnement de l'aire de sports et de loisirs intergénérationnelle lieu-dit la Bergerie ».

Coût du projet HT :

- MOE CERRETI : 1 650€
- GEOMETRE CHIVAS : 1 200€
- TRAVAUX AMENAGEMENT CARREFOUR RD26 : 12 210€
- AGENCEMENT PARC DE STATIONNEMENT : 30 044€

Total estimatif : 45 104€HT

Le Conseil municipal oui son rapporteur et après avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu les délibérations relatives à l'opération création d'une aire de sports et de loisirs intergénérationnelle lieu-dit « la Bergerie »,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 20 Février 2024,

Considérant que la commune peut déposer un dossier de subvention au titre des amendes de police tous les 2 ans,

Sollicite pour 2024 auprès du Département du Gard au titre des amendes de police une subvention pour l'opération « Aménagement du carrefour RD26 et création d'un parc de stationnement de l'aire de sports et de loisirs intergénérationnelle lieu-dit la Bergerie »,

Rappelle que le coût du projet est de :

- MOE CERRETI : 1 650€
- GEOMETRE CHIVAS : 1 200€
- TRAVAUX AMENAGEMENT CARREFOUR RD26 : 12 210€
- AGENCEMENT PARC DE STATIONNEMENT : 30 044€

Total estimatif : 45 104€HT

S'engage à modifier en conséquence le plan de financement,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents,

Dit que la dépense est prévue au BP 2024 chapitre 21.

Adopté à l'unanimité.

29 VOTANTS

29 POUR : Rémy BACHEVALIER, Josiane MANYA, Jean-Louis PELLET, Claudine LACOUR, Florence HERTEL, Alain BERTRAND, Sylvain GRIGNON, Yohann BLONDEAU, Marilynne KRIZ-BELLON, Michel RENAUDIN, Patrick SANDEVOIR, Véronique BOISSY, Muriel LAMBERT, José ALVES de SOUSA, France TIRARD, Jean-Philippe ZERBATO, Valérie DIBON, Séverine ROCHAS, Van Son MUONGHANE, Jean-Marc ROMAN, Cécile MALLAH, Amandine CAMROUX, Cécilia BERNARD, Camille CATHALA, Nathalie BOBEE, Rafik BOURAS, Céline ALCALDE, Julien PAUDOIE, Nadine AURAY.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Discussions :

Monsieur le Maire :

Cette subvention se fait aussi en lien avec les services du département dans le cadre de l'aménagement de l'accès au Parc de la bergerie. Je vous rappelle que c'est une subvention spécifique affectée à des aménagements routiers à laquelle nous pouvons prétendre tous les 2 ans seulement.

Nadine AURAY :

On dépose le dossier donc en 2024, on est bien d'accord ? Quand est-ce qu'éventuellement on a une réponse favorable et que la subvention interviendrait ?

Florence HERTEL :

Sur 2024.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-013 : Finances – Dossier de clôture de l'opération d'aménagement urbain « Pied de Cabane » avec la SEGARD.

Par délibération du Conseil municipal en date du 09 Septembre 2010, la Société d'Aménagement et d'Équipement du Gard (la SEGARD) a été désignée comme mandataire pour l'aménagement urbain à vocation d'habitat « Pied de Cabane ».

Par courrier en date du 25 Janvier 2024, Monsieur Vincent DELORME, Directeur Général délégué de la SEGARD, nous a transmis le dossier arrêté au 23 Janvier 2024 accompagné des comptes de l'opération et de la synthèse suivante :

- L'avenant n°1 notifié le 03 Août 2012 avait pour objet de reporter la durée prévisionnelle à 42 mois et de fixer au 31 Janvier 2013 le délai d'achèvement des études.
- L'avenant n°2 notifié le 06 Décembre 2016 avait pour objet d'une part, de supprimer le premier alinéa : les prestations (études et travaux) seront exécutées sur une durée prévisionnelle de 24 mois et d'insérer « les prestations s'achèveront à la réception des travaux de finition ». Une rémunération supplémentaire a été attribuée au mandataire pour des réalisations de modification du permis d'aménager initial et relancer un marché pour les travaux de finition pour un montant de 6.410,00 euros HT.
- Les marchés de travaux ont démarré le 16 Décembre 2013 et le 12 Avril 2017 pour le lot n°2 – voirie pour une durée globale de 12 mois - Tranche ferme : 3 mois/tranche conditionnelle : 9 mois (hors délai de notification de la tranche conditionnelle) soit une réception prévisible en 2014 (tranche ferme).
- La période de garantie du parfait achèvement des travaux s'est achevée en Décembre 2018 et tous les désordres ont été levés.
- L'ensemble des marchés est clôturé.
- La police Dommages Ouvrages a été transférée à la commune à la fin de la garantie de parfait achèvement. Les documents ont été remis à la commune.

En application de l'article 158 de la convention de mandat, la rémunération est fixée à 61.330,00 euros HT hors révisions.

Après vérification par les services et concordance entre les comptes de la commune, il est proposé d'approuver le dossier de clôture des comptes relatifs à l'opération d'aménagement urbain « Pied de Cabane ».

Le Conseil municipal oui son rapporteur et après avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu les différentes délibérations relatives à l'opération d'aménagement urbain « Pied de Cabane » avec la SEGARD,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 20 Février 2024,

Considérant que les comptes sont sincères,

Approuve le dossier de clôture des comptes relatifs l'opération d'aménagement urbain « Pied de Cabane » réalisé avec la SEGARD,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents définitifs.

Adopté à l'unanimité.

29 VOTANTS

29 POUR : Rémy BACHEVALIER, Josiane MANYA, Jean-Louis PELLET, Claudine LACOUR, Florence HERTEL, Alain BERTRAND, Sylvain GRIGNON, Yohann BLONDEAU, Marilyne KRIZ-BELLON, Michel RENAUDIN, Patrick SANDEVOIR, Véronique BOISSY, Muriel LAMBERT, José ALVES de SOUSA, France TIRARD, Jean-Philippe ZERBATO, Valérie DIBON, Séverine ROCHAS, Van Son MUONGHANE, Jean-Marc ROMAN, Cécile MALLAH, Amandine CAMROUX, Cécilia BERNARD, Camille CATHALA, Nathalie BOBEE, Rafik BOURAS, Céline ALCALDE, Julien PAUDOIE, Nadine AURAY.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Discussions :

Monsieur le Maire :

Cette délibération a pour objectif de conclure et clôturer le projet dit « Pied de la Cabane » du côté de la SEGARD. Un projet qui d'un point de vue financier a été une réussite car il nous a permis de récupérer des deniers et d'autofinancer beaucoup de projets.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-014 : Environnement – Participation au dispositif d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) du Grand Avignon.

Le Grand Avignon développe des actions de sensibilisation et de communication sur l'environnement. Les communes plus proches des administrés et de la jeunesse agissent également pour favoriser les changements de comportement au quotidien et permettre la transition du territoire.

Par délibération du 26 Janvier 2022, le Bureau du Grand Avignon a décidé de mettre en place un dispositif « l'appel à idées » permettant d'avoir un impact réel en termes d'éducation à l'environnement et au développement durable en s'appuyant sur les idées et les besoins des communes et ce tout au long du mandat (de 2022 à 2026).

L'objectif de « l'appel à idée » est de faire en sorte que les communes proposent un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable dont elles souhaiteraient bénéficier sur l'année, sur un ou plusieurs publics ciblés, en choisissant une ou plusieurs thématiques qui répondent aux enjeux du Grand Avignon.

Le Grand Avignon a déterminé les critères de sélection et les degrés d'engagement suivants :

- L'innovation (pour la commune et pour le territoire),
- Les liens créés entre acteurs et avec les stratégies intercommunales (programme alimentaire territorial, programme local de prévention de déchets, mobilité douce, tourisme durable, écologie industrielle territoriale, préservation de la biodiversité et des ressources...),
- La complémentarité aux actions communales environnementales déjà engagées,
- La reproductibilité sur les autres communes.

Le montant maximal du programme soumis à chaque session de l'appel à idée ne peut excéder 10.000 euros et le montant minimal de chaque programme ne peut être inférieur à 2.000 euros. En fonction des

demandes, la priorité sera donnée aux programmes des communes précédemment pour permettre l'équité.

Il est proposé à l'Assemblée de s'inscrire dans le dispositif d'Education Développement Durable porté par le Grand Avignon et de présenter la conception d'un panneau d'information à destination du grand public qui présenterait les enjeux « l'aire de la Bergerie et l'aménagement de l'aire de jeux intergénérationnelle ».

- Trait d'union géographique entre le centre ancien et la Bégude, l'aire de "la Bergerie" avec son aire de jeux intergénérationnelle sera un lien entre les usagers et un vecteur de communication de l'action de la commune.
- Le site classé en zone Na (naturelle) au PLU est aménagé. La commune a été assistée par un écologue afin de prendre en considération les aspects de protection de l'environnement et de la biodiversité.
- La plantation d'une centaine d'arbres dans le respect des nouvelles doctrines liées au réchauffement climatique est également un élément à mettre en valeur.
- Pour l'entretien de la zone, le choix s'est posé sur l'éco pâturage qui consiste en la gestion des espaces verts et naturels par l'intervention d'herbivores domestiques (moutons ou vaches).

Ces différentes actions pourraient être synthétisées sur un panneau d'information destiné au public fréquentant le site de "la Bergerie". Il aurait à la fois une vocation pédagogique et de valorisation des actions écoenvironnementales entreprises par la commune. Le budget prévu pour cette action est de 2.040 euros TTC. L'Assemblée est invitée à en délibérer.

Le Conseil municipal ouï son rapporteur et après en avoir délibéré :

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 Mars 2017,

Vu la délibération du Bureau du Grand Avignon réunie le 26 Janvier 2024 ayant pour objet l'appel à idées sur des programmes d'actions annuels de sensibilisation à l'environnement,

Vu le dispositif d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEED),

Vu l'avis de la commission urbanisme/travaux réunie le 15 Janvier 2024,

Considérant que le projet d'aire de sport et de jeux intergénérationnelle du site de "la Bergerie" correspond dans sa genèse et dans sa réalisation aux critères de sélection de ce dispositif,

Décide d'inscrire la commune dans le dispositif d'Education à l'Environnement et au Développement Durable porté par le Grand Avignon,

Propose la conception et la réalisation d'un panneau d'information sur le site de "la Bergerie" sur les actions en faveur de l'environnement réalisées par la commune dans le cadre de l'aménagement de l'aire de sports et de jeux intergénérationnelle,

Précise que le coût de cette action s'établit à 2.040,00€TTC,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire,

Dit que la dépense sera inscrite au BP 2024.

Adopté à l'unanimité.

29 VOTANTS

29 POUR : Rémy BACHEVALIER, Josiane MANYA, Jean-Louis PELLET, Claudine LACOUR, Florence HERTEL, Alain BERTRAND, Sylvain GRIGNON, Yohann BLONDEAU, Marilynne KRIZ-BELLON, Michel RENAUDIN, Patrick SANDEVOIR, Véronique BOISSY, Muriel LAMBERT, José ALVES de SOUSA, France TIRARD, Jean-Philippe ZERBATO, Valérie DIBON, Séverine ROCHAS, Van Son MUONGHANE, Jean-Marc ROMAN, Cécile MALLAH, Amandine CAMROUX, Cécilia BERNARD, Camille CATHALA, Nathalie BOBEE, Rafik BOURAS, Céline ALCALDE, Julien PAUDOIE, Nadine AURAY.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Discussions :

Monsieur le Maire :

Cette délibération entre dans le cadre de la politique volontariste du Grand Avignon sur l'environnement. Elle nous permettra de rejoindre un appel à idées pour obtenir un financement et un panneau pédagogique pour le parc de la bergerie.

Céline ALCALDE :

Juste une petite remarque. Est-ce qu'on est sur un panneau pédagogique tel que ceux qui ont été installés au niveau de la centrale photovoltaïque ? Ces panneaux qu'on a au début du site puis après qui égrènent le parcours. Si c'est dans la même volonté, c'est-à-dire d'avoir une ressource pédagogique à présenter, il faudra

être vigilants sur un point, c'est qu'ils n'ont pas bien vieillis ceux du parcour dégradés. Peut-être aussi parce qu'ils sont en pleine garrigue et que c'est Donc si on repart sur une vocation pédagogique et des informations sur p peu vigilants sur le matériel employé et pour leur durabilité.

Alain BERTRAND :

Evidemment on y sera vigilants, votre remarque est pertinente. Je vais juste vous dire que la conception du panneau vraiment c'est sur la préservation des arbres anciens qu'on a sur le site, je vais développer légèrement : le fauchage tardif, l'abri pour la faune, les linéaires écologiques pour la biodiversité et l'idée c'est de porter à connaissance tout ce qu'il y a sur le site à la population. Ça reste en permanence.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-015 : Finances - Demande de subvention d'équilibre - Projet de construction de 21 logements locatifs sociaux par SFHE (Société Française des Habitations Economiques) : Groupe ARCADE.

Le programme de 21 logements locatifs sociaux de la société SFHE - Groupe ARCADE sur un terrain situé entre l'allée des Chênes et le Plateau de Signargues (route départementale n°976) à l'ouest de la commune, a fait l'objet d'une Déclaration d'Ouverture de Chantier en date du 31 Décembre 2023.

Pour rappel, le permis de construire n°PC3021719R0091 délivré le 10 Juillet 2020 prévoit la réalisation de 21 maisons individuelles de type T4 et T3 et de 4 logements de type T2 en RDC et R+1 et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Chaque logement bénéficiera d'un garage ainsi qu'une place de stationnement extérieure,

Accessibilité des logements : 90% des logements sont accessibles, à l'exception de 2 T2 en R+1,

Montage financier : l'opération sera financée selon la répartition suivante : 48% de PLUS, 38% de PLAI et 14% de PLS.

Planning prévisionnel :

Obtention du financement : Décembre 2020

Acquisition foncière auprès de l'EPF Occitanie : Décembre 2023

Durée du chantier : 18 mois

Livraison : Juin 2025

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 12 Décembre 2023 prononçant la carence en matière de logements locatifs sociaux et définie par l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2020-2022. Cet arrêté fixe par ailleurs le taux de majoration du prélèvement sur les ressources fiscales de la commune de Rochefort du Gard en application des articles L.302-7 et L.302-9-1 du même code et qui concerne les communes carencées.

Ce projet a ainsi pour objectif de réduire le nombre de logements sociaux manquants qui était de 512 logements au 1^{er} Janvier 2023 et de répondre à l'objectif de production de logements sociaux fixé pour la période triennal 2023-2025 par la Préfecture du Gard, soit 181 logements.

Par courrier du 23 Janvier 2024, la société SFHE - Groupe ARCADE, dont le siège est 50 rue Ray Charles, CS 45539 à Montpellier Cedex 02 (34961), a sollicité auprès de la commune le versement d'une subvention d'équilibre de vingt mille euros (20 000€). Pour mémoire, le permis de construire n°PC3021719R0091 susvisé délivré le 10 Juillet 2020 a fait l'objet d'un recours contentieux qui a été rejeté par jugement n°2002855 du 29 Avril 2022 par le Tribunal Administratif de Nîmes, lequel a fait l'objet d'une requête devant la cour Administrative d'Appel de Toulouse qui a été rejetée par ordonnance du 29 Décembre 2022. En conséquence, il convient de considérer que le foncier qui a été acheté par l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF) en Janvier 2017, n'a été cédé à la société SFHE - Groupe ARCADE qu'en Décembre 2023.

Le code de la construction et de l'habitation prévoit des dispositions permettant aux communes de favoriser la production de logements locatifs sociaux, notamment lors de versements de subventions d'équilibre, ou d'apport foncier. Compte-tenu de ces dispositions, le versement d'une subvention d'équilibre pourra intervenir en 1 fois, par mandat administratif sur le compte de la société SFHE – Groupe ARCADE et sera déductible de la pénalité SRU deux ans après sa liquidation. Ainsi, si le versement est réalisé en 2024, la dépense sera déduite sur le prélèvement au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) au titre de l'exercice budgétaire de 2026.

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'accompagner la société SFHE – Groupe ARCADE, pour la réalisation d'une opération de construction de 21 logements locatifs sociaux sise allée des Chênes à Rochefort-du-Gard,
- D'approuver le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 20.000,00€ à la société SFHE – Groupe ARCADE,

- D'approuver la justification de cette subvention auprès des services déductibles du prélèvement SRU,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute acte concourant à ce versement.

Le Conseil municipal ouï son rapporteur et après avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.302-7 et R302-16,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2023-12-12-00012 en date du 12 Décembre 2023 prononçant la carence de la commune de Rochefort du Gard définie par l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2020-2022,

Vu l'arrêté de permis de construire en date du 10 Juillet 2020 délivré à la société SFHE - Groupe ARCADE, pour la construction de 21 logements sociaux individuels en R+1 avec garages répartis en 5 blocs sur un terrain situé allée des Chênes/Plateau de Signargues, parcelles cadastrées sections BP numéros 134, 132, 133, 19, 135, 21,

Vu le courrier de la société SFHE Groupe ARCADE en date du 23 Janvier 2024 sollicitant le versement d'une subvention d'équilibre,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 Février 2024,

Accepte de verser une subvention d'un montant de 20.000,00€ à la société SFHE Groupe ARCADE dont le siège est 50 rue Ray Charles, CS 45539 à Montpellier Cedex 02 (34961) pour le programme sus décrit,

Précise que la dépense liée au versement de cette subvention d'équilibre sera déduite du prélèvement SRU dû au titre de l'exercice 2026,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents,

Décide d'imputer cette dépense au chapitre 20 du budget 2024.

Adopté à la majorité.

29 VOTANTS

24 POUR : Rémy BACHEVALIER, Josiane MANYA, Jean-Louis PELLET, Claudine LACOUR, Florence HERTEL, Alain BERTRAND, Sylvain GRIGNON, Yohann BLONDEAU, Marilynne KRIZ-BELLON, Michel RENAUDIN, Patrick SANDEVOIR, Véronique BOISSY, Muriel LAMBERT, José ALVES de SOUSA, France TIRARD, Jean-Philippe ZERBATO, Valérie DIBON, Séverine ROCHAS, Van Son MUONGHANE, Jean-Marc ROMAN, Cécile MALLAH, Amandine CAMROUX, Cécilia BERNARD, Camille CATHALA, Nadine AURAY.

4 CONTRE : Nathalie BOBEE, Rafik BOURAS, Céline ALCALDE, Julien PAUDOIE.

1 ABSTENTION : Nadine AURAY.

Discussions :

Monsieur le Maire :

Monsieur BERTRAND avant que vous présentiez cette délibération, je tiens à préciser le contexte de cette subvention. En effet, le projet mentionné compte 21 logements sociaux sur une parcelle initialement vendue par un propriétaire privé. Le permis de construire a été délivré par les services d'instruction du Grand Avignon et aujourd'hui il est purgé de tous recours. Je me permets de mentionner que nous sommes une commune carencée en logements sociaux, il en manque 512. Notre volonté politique est de maîtriser ces constructions et c'est ce que nous faisons. Par exemple, sur ce projet, 36 logements étaient prévus initialement et nous n'en faisons que 21. Donc il y a eu des tractations. Je comprends l'inquiétude de nos administrés devant les arbres coupés cette semaine pour ce projet, mais je tiens à les rassurer. Le promoteur respecte le permis de construire et nos services s'en sont assurés. Dès le 1^{er} coup de tronçonneuse nos services étaient sur le terrain pour vérifier qu'on ne se fasse pas avoir comme ce qui a été fait par Immalliance. Donc aujourd'hui, on est très vigilant dès les ouvertures de chantiers pour vérifier que cela se fasse conformément à ce qui est prévu.

Céline ALCALDE :

On est franchement très étonné de cette demande-là ce soir sur un projet qui est globalement rejeté en fait par les élus que vous êtes puisque vous ne cessez de dire que ce sont des projets que l'on subit, que ce ne sont pas des projets que vous portez dans vos cœurs et je peux le comprendre, ce ne sont pas des projets très beaux. Ce ne sont pas des projets valorisant l'environnement au contraire on perd des arbres et on perd de la garrigue mais malgré ça, vous proposez sur fonds publics, d'indemniser le bailleur en tout cas de lui accorder une subvention d'équilibre.

Politiquement c'est un problème. Nous on ne votera pas, clairement, une s favoriser ou en tout cas qui va équilibrer un budget. Ce n'est pas de notre nous notre compétence c'est de favoriser des projets communaux, de fa pas d'équilibrer les budgets des bailleurs et si on le fait d'ailleurs, on favorise aussi la production de logements sociaux de manière exponentielle, vous allez me dire j'exagère, de manière critiquable sur la commune. Donc, non, on ne subventionne pas le logement social. Il ne faut pas que ce message soit passé, je crois que c'est un problème et ça ne semble pas interpeller que notre groupe. Il n'est pas question de consacrer cet argent public pour de la production de logements, c'est au bailleur, constructeur, de rééquilibré son opération budgétaire s'il lui manque 20.000€ ! Nous avons vu dans vos publications sur les réseaux de la part de votre cabinet, que vous avez consacré 30.000€ pour la végétalisation et des arbres sur les projets communaux. Donc en fait on paie 2 fois. On paie parce qu'on va subventionner le bailleur et puis on paie aussi parce que pour compenser les pertes qu'on subit on va, à juste titre parce qu'il va bien falloir les remplacer ces arbres, on va budgétiser 30.000€ donc le compte de l'opération c'est 50.000€ pour un projet qui dénature clairement le lieu. Ce n'est pas un projet heureux surtout à cet endroit-là, dans cette garrigue-là donc non, non, on ne subventionne pas le logement social, je ne sais pas ce que vont faire mes collègues en leur âme et conscience lors du vote, mais ça nous semble être une réelle problématique. Je vous rappelle quand même qu'on a largement subventionné un bailleur avec la subvention d'équilibre pour le Galoubet. On avait déjà expliqué qu'on était là aussi réservé sur ces demandes financières, elles avaient quand même le mérite de reposer pour partie sur une contrepartie qu'on allait obtenir sur ce chantier-là du Galoubet. Là en plus c'est sans contrepartie, c'est purement financier, c'est parce qu'il manque peut-être 20.000€ mais je ne sais pas quelle est la raison qui pousserait notre conseil à accepter ça, on n'est pas obligé, ne le faisons pas.

Nadine AURAY :

Je me permets de prendre la parole, également, à plusieurs titres. Le mot « logement social » n'est pas un mot qui est sale dans la bouche. La façon de dire « subventionner du logement social », j'ai l'impression que c'est quand même horrible. C'était déjà pour rétablir, la langue française est quelque chose que j'aime, je n'aime pas qu'on dise « subvention du logement social » mais en l'occurrence on parle de subvention d'équilibre. C'est là où moi je voudrais en venir, là par contre je vais les rejoindre, je ne comprends pas pourquoi on leur filerait 20.000 balles, voilà ! Mais le mot « logement social » n'est pas un gros mot.

Monsieur le Maire :

Ça me rappelle des mauvais souvenirs. On prenait à partie mon équipe en disant « attention vous allez droit dans le mur ! ». Non, on ne va pas droit dans le mur. Je vais laisser répondre Monsieur BERTAND en 2 temps.

Nadine AURAY

Je vous rappelle que certains faisaient partie de l'équipe avant, je dis ça je ne dis rien.

Florence HERTEL :

Juste pour les 30.000€ liés à la re végétalisation que j'ai évoqué tout à l'heure dans le budget, les 30.000€ ils ne sont pas du tout destinés à cet endroit-là. Je ne suis pas forcément férue des réseaux sociaux mais au total il y a 30.000€ dans le budget pour replanter des arbres mais pas sur ce secteur-là.

Après, je manque d'expertise sur le sujet, mais il me semble quand même que ça fait partie des compétences des communes de pouvoir venir équilibrer, c'est comme pour les prêts quand on se porte garant. Sur l'aspect urbanistique mais Alain le dira bien mieux que moi les 20.000€ sont destinés à un aménagement pour sortir de la zone et pour, en fait, faciliter la vie des gens qui sont déjà installés sur le secteur.

Monsieur le Maire :

Cet aménagement protège les populations qui habitent chemin de Beaucaire. On fait cet aménagement justement pour éviter d'accéder sur ce terrain-là par le chemin de Beaucaire – allée des Chênes. Il y aura un passage piéton pour permettre aux enfants de ce quartier-là d'accéder à l'arrêt bus qui est sur l'avenue de Signargues en toute sécurité mais en aucun cas il va y avoir du trafic apporté sur l'allée des Chênes supplémentaire.

Alain BERTRAND :

Je corrobore ce qu'a dit Monsieur le Maire. En termes d'aménagement, c'est le financement effectivement d'un passage qui va permettre de mettre la circulation non pas sur l'arrière du bâti mais qui va la mettre sur l'avenue de Signargues. Ce n'est pas de l'argent perdu puisqu'en 2026 on va le déduire. On fait un investissement pour la commune et on a le droit de le déduire de la pénalité donc pour moi je ne considère

pas ça comme une perte sèche. Je rejoins les propos de Mme AURAY l'appellez et aujourd'hui on appelle ça plutôt, même si on ne va pas jouer tous », je ne considère pas cela comme un fléau, comme quelque chose de toute façon c'est obligatoire, la loi SRU, le législateur a tranché depuis longtemps donc je rappelle qu'on est une commune très carencée, je rappelle qu'on est sous 5 conventions avec l'EPF Occitanie et qu'à ce titre-là dans chaque projet c'est 40% de logements sociaux qui doivent être prévus. Pour les arbres, je vais répondre aussi, ce matin j'envoyais mes services qui m'ont fait un rapport en début d'après-midi donc sur le projet il y avait 42 arbres qui devaient être conservés sur le PC. En fait il y en aura 64 qui vont être conservés donc ça fait 22 arbres de plus. Il y a 5 arbres qui ont été coupés avant que les travaux débutent, mais on ne sait pas par qui. Au PC on avait donc aussi ces 59 coupés contre 48 C donc ça fait 11 de plus et on a 20 arbres qui vont être replantés total ça + 30 arbres par rapport au PC initial. Donc voilà, au moins j'apporte la réponse, je me doutais qu'on allait y venir, Mme AURAY si vous avez une question ?

Nadine AURAY :

Moi je suis désolée je reviens un petit peu à la charge. En l'occurrence, dans le dossier annexe de ce projet il est indiqué dans le montage financier que l'opération sera financée selon la répartition suivante : 48% de PLUS, 38% de PLAI, 14% de PLS et les partenaires financeurs sont : les subventions auprès de l'état, de la communauté d'agglomération du Grand Avignon, et des emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations. Comment se fait-il qu'ils n'aient pas réussi à intégrer ces 20.000€ ? Comment se fait-il qu'ils ne l'aient pas mis dans leur projet ?

Alain BERTRAND :

Je pense que ce projet enfin ce n'est pas je pense, j'en suis sûr, la négociation s'est faite pour le passage sur l'avenue de Signargues en amont de la construction 2019 et l'ancienne équipe a travaillé justement sur ce projet-là. Je pense que les 20.000€ ne sont pas prévus initialement dans le projet puisque le projet initial prévoyait une sortie sur l'allée des Chênes et sur l'allée de Beaucaire. Je n'étais pas là, et l'aspect du montage financier ce n'est pas moi qui l'ai suivi, mais initialement dans le projet, ça je le sais, ils devaient sortir ailleurs. Monsieur SANDEVOIR...

Patrick SANDEVOIR :

Point d'histoire : quand le lotissement a été mis en place, a été imaginé il a donné lieu à des conversations multiples. Monsieur le Maire a rappelé le nombre de logements qui avait été imaginé et la réduction à laquelle on est intervenu.

Le 2^{ème} sujet de conversation c'était évidemment un passage trafic pour les travaux et la population qui passaient par des allées qui existaient à savoir Beaucaire et puis les Chênes. Ce qui avait été dit c'est qu'en fait que pour recevoir des engins de chantier c'est comme ça, on devrait refaire les routes après. Dans les négociations on a eu, je dirai, des conversations avec le département. On avait dit au département que ce qu'on aimerait bien que les engins de chantier, les véhicules puissent entrer par l'avenue de Signargues. Le département a refusé en disant « il n'en est pas question, c'est une route départementale et elle n'est pas faite pour qu'il y ait des allées qui aboutissent à des logements en quantité ». Alors, le département a fait une proposition. La proposition a été de dire « et bien écoutez, Madame le Maire » puisque c'était Mme le Maire à l'époque, « on vous fait la proposition suivante : on va déclasser toute la voirie qui va de chez Renault à la cave jusqu'au bout de la commune et vous serez chez vous, vous mettrez la réglementation que vous souhaitez ». Mais comme en fait et cela nous concerne tous aujourd'hui. Au lieu de rouler à 70km/h on roule à 50km/h maintenant jusqu'au bout de la commune. Cette voirie est revenue dans le giron de la commune et nous avons pu mettre cette ouverture sur Signargues et donc de fermer, de clôturer l'allée des Chênes. Moi je me souviens très bien les discussions qui avaient eu lieu à l'époque, il y a un moment où on arrive dans des discussions de marchands de tapis. Effectivement je comprends parfaitement quand vous dites « 20.000€ ils auraient pu les payer eux-mêmes » vu l'importance du projet. Aux fins du fin, la société a dit « écoutez, l'aménagement du trottoir, de l'accès, nous on ne le paiera pas ». Effectivement, Mme le Maire à l'époque avait dit « 20.000€ je les paierai » c'était pour que l'opération puisse se mettre en place dans ces conditions-là. Alors maintenant, on peut refaire l'histoire mais bon voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire :

Merci Patrick pour ces explications, merci à Alain et Florence.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-016 : Culture – Arts de la Scène : Demande Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Dans le cadre de sa politique de soutien au spectacle vivant, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée développe un dispositif d'aide à la diffusion de proximité afin d'accompagner les territoires dans leur développement culturel.

Cette aide se traduit par une subvention de 40% du prix de vente du spectacle HT et peut être sollicitée 5 fois dans l'année. Elle concerne les communes de moins de 15 000 habitants.

Afin de présenter au public Rochefortais une programmation culturelle professionnelle et qualitative, la commune a décidé de solliciter la Région Occitanie pour un spectacle qui s'est tenu le vendredi 23 Février 2024 au Castelas à 20h00. Il s'agit du spectacle « Désir d'elles » proposé par la Compagnie Exil Théâtre domiciliée dans le Gard. Il s'agissait d'un spectacle théâtral et musical, une création sonore originale. Le coût du spectacle était de 1.550,00€ TTC. L'entrée était libre et gratuite pour les spectateurs.

Il conviendrait de solliciter auprès de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée une subvention d'un montant de 620,00€ étant précisé qu'il resterait à la charge de la commune 930,00€.

Après avoir précisé que le dépôt d'une demande de subvention ne vaut pas promesse de financement, il est proposé à l'Assemblée d'approuver cette sollicitation auprès de la Région Occitanie Midi-Pyrénées.

Le Conseil municipal ouï son rapporteur et après avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la Stratégie Culture partout et pour tous Occitanie 2022-2028 adoptée par la Région Occitanie le 16 Décembre 2021 visant à accompagner le secteur des Arts de la scène par des dispositifs de soutien à la création et à la diffusion,

Considérant que le spectacle « Désir d'elles » qui s'est tenu au Castelas à 20h00 le vendredi 23 Février 2024 proposé par la Compagnie Exil Théâtre s'inscrit dans la politique de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée,

Vu l'avis de la commission culture réunie le 16 Février 2024,

Sollicite auprès de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée une subvention d'un montant de 620,00€,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents,

Précise que la recette sera inscrite au chapitre 74 et la dépense au chapitre 011.

Adopté à l'unanimité

29 VOTANTS

29 POUR : Rémy BACHEVALIER, Josiane MANYA, Jean-Louis PELLET, Claudine LACOUR, Florence HERTEL, Alain BERTRAND, Sylvain GRIGNON, Yohann BLONDEAU, Marilynne KRIZ-BELLON, Michel RENAUDIN, Patrick SANDEVOIR, Véronique BOISSY, Muriel LAMBERT, José ALVES de SOUSA, France TIRARD, Jean-Philippe ZERBATO, Valérie DIBON, Séverine ROCHAS, Van Son MUONGHANE, Jean-Marc ROMAN, Cécile MALLAH, Amandine CAMROUX, Cécilia BERNARD, Camille CATHALA, Nadine AURAY, Nathalie BOBEE, Rafik BOURAS, Céline ALCALDE, Julien PAUDOIE, Nadine AURAY.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Discussions :

Sylvain GRIGNON :

Permettez-moi un petit aparté sur un dossier qui m'a laissé perplexe et dubitatif. En novembre dernier, Mme ALCALDE élue de l'opposition, a demandé ardemment que « le Clos des Arts » notre salle d'exposition pour artistes, soit réservée pour un ami photographe pour l'année 2024. Le service culture a répondu que fin novembre que « le Clos des Arts » était naturellement complet pour l'année 2024, qu'il fallait postuler pour 2025. Le 20 novembre dernier, l'élue en question insiste et face à ce qu'elle considère comme un refus qui n'en n'est pas un, elle demande à avoir accès aux documents administratifs afférents afin de prouver notre bonne foi. De manière diligente, à savoir 48 heures, le service lui répond en lui envoyant ces derniers et à ma grande surprise, alors que nous sommes encore une fois dans la légalité et la transparence la plus totale, Mme ALCALDE saisit la commission administrative d'accès aux documents administratifs que j'appellerais CADA pour aller plus vite « pour refus de délivrance des documents » susdits le 10 janvier en vertu de la loi du 17 juillet 1978. Alors je ne sais pas si entre temps il y a eu une amnésie partielle mais je vous avoue qu'un mois et demi après, chers Collègues, ce type de méthode m'interroge. Je me tourne vers vous Mme ALCALDE, bien évidemment nous venons de recevoir l'avis de la CADA en date du 28 février qui vous explique, qui nous explique, que puisque le document administratif demandé vous a bien été envoyé que votre recours je cite est « irrecevable ». Ah je vous l'apprends ? oui je vous en donnerai la copie. Je continue.

(Propos inaudibles de Mme ALCALDE qui parle hors micro).

Je comprends ça peut vous gêner mais ce n'est pas grave. Mais vous avez des heures. Je comprends que ça vous gêne. Simplement, vous avez un service que vous sollicitez pour un ami proche, je vous donnerai l'avis de la CADA je vous donnerai tous les avis que vous voulez. Ah vous l'avez ? très bien. En résumé, je réitère, le service via ma plume et celle du DGS, vous l'a déjà dit par mail le 20 novembre 2023, « toutes demandes d'artistes doivent respecter la procédure de candidature à savoir : candidater auprès du service culture de la Mairie ». Comme j'ai pu le dire en commission le 16 février dernier auprès de votre colistière Nathalie BOBEE, votre ami photographe est sur les tablettes pour 2025. Il lui appartient de faire acte de candidature, aujourd'hui que nous n'avons pas reçu de demande donc nous étudierons sincèrement sa proposition artistique avec la plus grande rigueur. Je sais que vous aimez l'art et moi aussi, ça tombe bien, on va finir en beauté ce conseil. Cela étant dit Mme ALCALDE, comprenez que pour les agents, ça, c'est comme une forme de pression, d'accord ? Vous mentionnez les lois, je ne vais pas donner le nom de cet ami photographe, en plus il n'y a pas de soucis, je trouve ses photos super intéressantes mais il a le droit de candidater, tous les artistes candidatent seuls, d'accord ! Bon, moi personnellement, je vous le dis franchement, je ne comprends pas la démarche. Alors vous me dites que vous n'avez pas eu la réponse soit, à ce moment-là n'hésitez pas à appeler le service, je crois pouvoir dire, sincèrement que la programmation artistique depuis 2020, elle est riche et éclectique. Gardons à l'esprit (rires et propos inaudibles) je dis simplement vous avez fait un laïus sur le les logements sociaux, souffrez que je ne dis pas qu'on était nase, je dis que depuis qu'on est aux affaires, que moi je suis aux affaires, gardons à l'esprit l'intérêt général s'il vous plait. J'ai fini M. le Maire et je vous remercie de votre écoute mais je vous invite à venir quand vous voulez pour les spectacles.

Nathalie BOBEE :

Je voulais juste vous répondre M. GRIGNON. On était effectivement en commission ensemble la semaine dernière. Je ne comprends pas pourquoi on n'évoque pas ce point en commission en petit comité plutôt que d'ennuyer tout le monde sur ce sujet-là et d'évoquer ce dossier qui n'a pas de sens finalement. Voilà, je ne comprends pas pourquoi on perd notre temps alors qu'on se voit une heure ensemble à ce sujet-là et vous me dites effectivement que nous avons fait une demande pour une exposition de photographe et qu'on en parle là. Je trouve cela dommage, voilà

Sylvain GRIGNON :

On a eu un recours. Ecoutez, cela fait 3 ans que je ne vous ai pas vu en commission ...

Nathalie BOBEE :

Pardon ? c'est la 2^{ème}. Il y a eu 2 commissions en 3 ans et j'ai fait les 2 commissions.

Sylvain GRIGNON :

Il y en a eu 4.

Nathalie BOBEE :

J'ai eu 2 convocations, 2 commissions.

Sylvain GRIGNON :

Non, il y en a eu 4, peu importe.

Nathalie BOBEE :

Alors je n'ai pas eu les convocations.

Sylvain GRIGNON :

La commission d'accès aux documents administratifs ce n'est pas du pinaillage.

INFORMATION : Questions diverses.

Pas de questions diverses.

Monsieur le Maire :

Monsieur SANDEVOIR, vous avez quelque chose à nous dire.

Patrick SANDEVOIR :

Je voulais rappeler ou informer nos collègues que les 29 et 30 mars prochain, aura lieu à la Barnerasse la 2^{ème} édition de « fête l'éco » qui est la fête de l'environnement du Grand Avignon. Les thématiques : alimentation durable, des ressources du territoire, eau, biodiversité, énergie renouvelable, économie circulaire, réduction des déchets, mobilité douce et transport durable cadre de vie, aménagement du territoire, changement de pratiques et nouveaux métiers. Cette manifestation est intéressante parce que sur 2 jours elle permet de faire germer des idées, des envies, encourager des transformations et l'ensemble des communes seront représentées pour proposer ce qu'elles font de bien dans tous ces domaines-là. L'année dernière un appel au peuple avait été fait par le Grand Avignon, malheureusement peu avaient répondu là ici tout le monde répond y compris bien évidemment Rochefort du Gard donc venez nombreux, il y a des journées pour les étudiants et les scolaires et pour le grand public c'est ça qui vous intéresse, le vendredi 29 mars de 17 à 21h, le samedi 30 mars 10h à 22h. notez ça sur vos tablettes, faites l'écho de la fête de l'environnement du Grand Avignon. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur SANDEVOIR pour ces précisions. Simplement pour clôturer ce conseil municipal ? Le président du Grand Avignon m'a chargé de vous remettre ceci suite à votre demande sur le marché à Eco Déchets. Donc j'ai tout là, vous pouvez le récupérer.

Ce conseil municipal est terminé je vous souhaite une bonne soirée.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 09 avril 2024

Signature Maire, M. Rémy BACHEVALIER

Signature Mme Nadine AURAY.